

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

ANIMATION DU S.A.G.E et des DOCOB(s) NATURA 2000
Des LACS MEDOCAINS (Gironde)

Frank QUENAULT

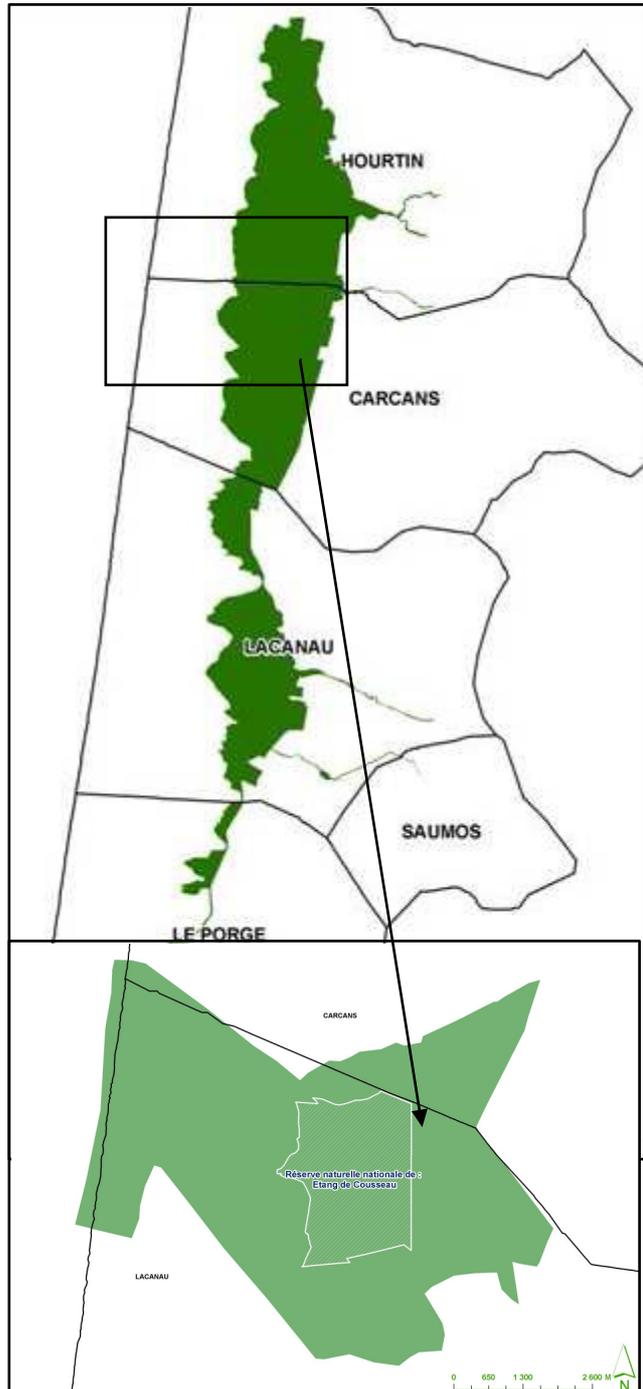
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX NATURA 2000 LES LACS MEDOCAINS



Arès - Brach - Carcans - Hautrin - Lacanau - Lanton - Le Porge - Lège-Cap Ferret
Le Temple - St Laurent Médoc - Ste Hélène - Salaunes - Saumos
Communauté de Communes des Lacs Médocains

Les sites Natura 2000

Site 1 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin » :
Zone Spéciale de Conservation **ZSC**
Surface 11 000 ha
Date de proposition comme SIC : 04/2002



Site 2 « Cote médocaine : dunes boisées et dépressions humides » :
Zone de Protection Spéciale **ZPS**
Surface 4 300 ha
Date de proposition comme SIC : 02/1988

**La Commission Locale de l'Eau, CLE
et le Comité de Pilotage, COPIL, Natura 2000**

Dans un souci de cohérence entre les démarches du SAGE et de Natura 2000, la Commission Locale de l'Eau et le Comité de Pilotage Natura 2000 seront régulièrement réunis en commun.

Président de la CLE et du COPIL Natura 2000 : Monsieur Henri SABAROT

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales de leurs groupements et des établissements publics locaux

Collectivités
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
COMMUNES ARES, BRACH, CARCANS, HOURTIN, LACANAU, LANTON, LE PORGE, LE TEMPLE, LEGE CAP FERRET, SALAUNES, SAUMOS, ST LAURENT MEDOC, STE HELENE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS MEDOC
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'ARCAHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT DES ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN
SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DU NORD MEDOC
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS MEDOCAINS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA MEDULIENNE

Collège 2 : Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Chambre d'Agriculture de la Gironde
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Centre Régional de la Propriété Forestière
SEPANSO
Association Vive la Forêt
Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie
Conseil départemental des associations familiales laïques
Association de Protection du Patrimoine Naturel Privé
Ligue Aquitaine de Ski Nautique
Ligue Aquitaine de Voile
Comité Local des Pêches Maritimes et des élevages Marins Arcachon
Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau
Réserve Naturelle Nationale des prés salés d'Arès et de Lège

Collège 3 : Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne ou son représentant
Le Préfet de la Gironde ou son représentant
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant
La Directrice de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine ou son représentant
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant
Le Chef du service départemental de Gironde de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant
Le Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiements ou son représentant
La Déléguée Régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant

D'autres experts sont associés aux réunions : IRSTEA, Conservatoire Botanique Sud Atlantique, Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel...

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales de leurs groupements et des établissements publics locaux

SIAEBVELG

Commune d'Hourtin

Commune de Lacanau

Commune de Lège-Cap-Ferret

Commune de St-Hélène

Collège 2 : Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Chambre d'Agriculture

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,

Vive La Forêt

Collège 3 : Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Un représentant du Préfet de Gironde

Un représentant de l'Agence de l'Eau

Le personnel du SIAEBVELG

Sébastien DUFOUR : technicien « rivières »

Robert LAUBIAN : éclusier (mi-temps)

Valérie PELISSIER : comptable (5h par semaine)

Frank QUENAULT : animateur du SAGE et du DOCOB Natura 2000

Les partenaires financiers du SAGE et de Natura 2000



Arès - Brach - Carcans - Hourtin - Lacanau - Lanton - Le Porge - Lège-Cap Ferret
Le Temple - St Laurent Médoc - Ste Hélène - Salaunes - Saumos
Communauté de Communes des Lacs Médocains

Enjeu « Qualité de l'eau »

▪ Etude sur l'origine des nutriments dans les lacs



Suite à l'étude sur l'origine des nutriments (azote et phosphore) menée en 2011-2012 en collaboration avec l'Université de Bordeaux 3, le partenariat se poursuit afin d'évaluer les travaux mis en œuvre sur la problématique des nitrates. Des analyses d'eau sont ainsi réalisées tous les quinze jours sur 5 cours d'eau alimentant le lac de Carcans-Hourtin : Queytive, Pipeyrous, Garroueyre, Couture et Caillava.

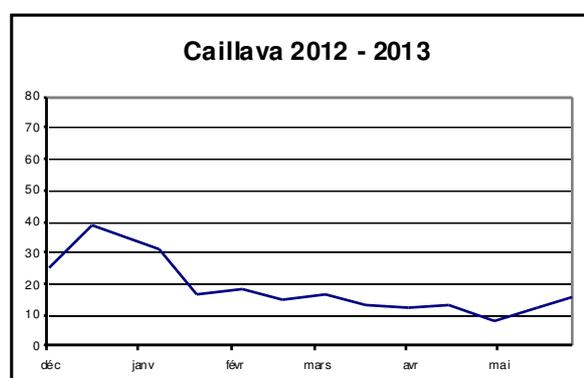
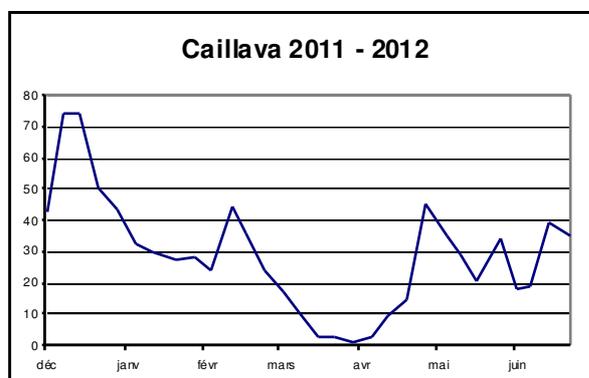
université
de BORDEAUX

- **Prélèvements d'eau** puis analyses en laboratoire, appui technique à Julien Gardaix : 9, 22 janvier, 20 février, 6, 20 mars, 17 avril, 2, 16, 27 mai, 5, 20 novembre, 5, 20 décembre

- **Analyses des résultats** en collaboration avec l'Université de Bordeaux : 24 juin



L'ensemble des résultats des analyses est disponible auprès du secrétariat du SAGE. En quelques mots, on constate que les travaux mis en œuvre par les exploitants agricoles montrent leurs effets, avec une baisse des concentrations de nitrates sur la période 2012-2013 par rapport à la saison hivernale précédente. La mise en place de zone tampon sur les parcelles agricoles permet de plus d'éviter les pics d'apport de nitrates après chaque pluie. Les travaux vont ainsi se poursuivre pour améliorer encore la situation lors des premières pluies automnales. Les graphiques ci-dessous illustrent les concentrations en nitrates sur le cours d'eau principal alimentant le lac de Carcans-Hourtin avec une comparaison entre les deux saisons de suivis.



- Collaboration avec les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture et le GRCETA



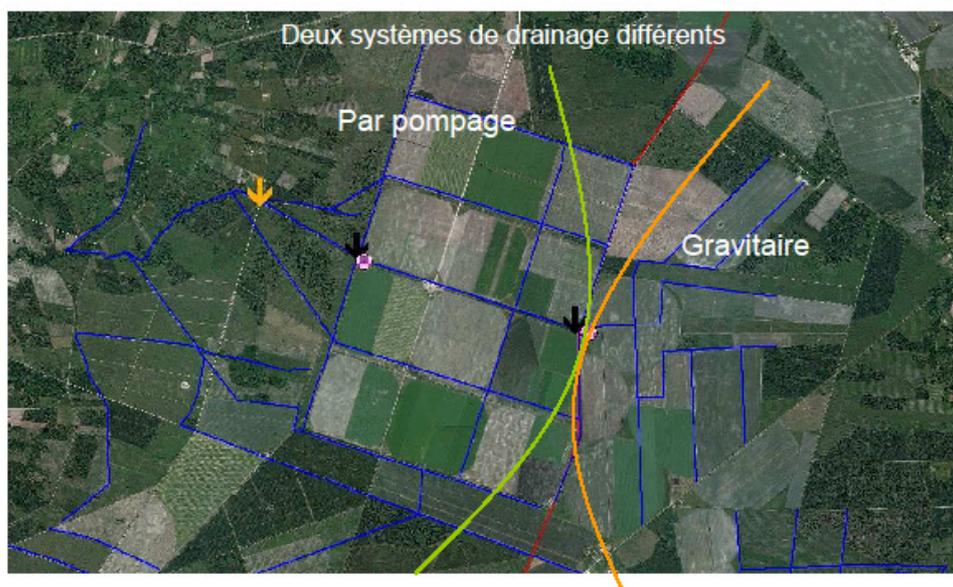
Dès le démarrage du suivi des nutriments, l'ensemble des exploitants agricole a été associé à la démarche et a participé aux prélèvements sur le terrain. Cette collaboration a permis dès 2012 de préparer avec la Chambre d'A griculture, le GRCETA et les exploitants concernés un plan d'action sur les zones d'apports en nitrates. (réunion : 26 juin)



Plan d'action sur le bré



Un constat partagé



Plan d'action sur le bré CLE du 9 octobre 2012

Les travaux consistent à la fois à l'amélioration continue des méthodes de fertilisation et aussi à la mise en place d'un système tampon sur la zone agricole. Ce dernier point consiste à favoriser la dénitrification dans les fossés agricoles en réduisant la vitesse d'écoulement des eaux. Après deux années de tests sur cette méthode, elle va être étendue et formalisée dans le cadre d'un dossier loi sur l'Eau pour l'aménagement d'une dizaine d'hectares de zones humides artificielles, jouant un rôle de filtre naturel.

- Lancement d'une thèse sur la biochimie des lacs médocains

Dans la continuité des recherches qui ont été menées sur les apports en azote et phosphore depuis les cours d'eau vers les lacs, une thèse a débuté en octobre 2013 pour comprendre les flux de ces éléments au sein des lacs. Cette thèse proposée par le Professeur Pierre Anschutz est menée par Damien Buquet (préparation du terrain : 9 décembre). Des analyses régulières seront ainsi réalisées sur les lacs médocains tant dans l'eau que dans les sédiments. Ce travail permettra de plus de rechercher d'autres éléments et en particulier le mercure.

université de BORDEAUX

ECOLE DOCTORALE Sciences et environnements

Biogéochimie des lacs côtiers en Aquitaine

BUQUET Damien

Quint professeur par P. ANSCHUTZ

5805 EPOC Sciences Océaniques

EPOC

Mise en place de sondes autonomes

Prélèvements et profilages à l'aide d'une bouteille Niskin

1. Suivre la dynamique des sels nutritifs et du carbone dans les lacs (eau-sédiment et eau-atmosphère), définir le rôle tampon des lacs

Carrotier

- Prospection des sédiments des lacs
- Analyses de ces sédiments
- Détermination des échanges à l'interface

▪ Produits phytosanitaires



Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon a mis en place depuis 2010, le Réseau Phytosanitaire du Bassin d'Arcachon, REPAR. Après avoir été partenaire de cette action, le SIAEBVELG et le SAGE des Lacs Médocains sont maintenant signataires de la convention concernant ce programme.

L'animateur du SAGE participe ainsi aux différentes actions de ce programme sous maîtrise d'ouvrage du SIBA : échanges avec la chargée de mission, participation aux réunions (16 avril, 23 avril)

On peut noter tout particulièrement en 2013 :

- la quatrième année d'analyses sur les cours d'eau et le bassin d'Arcachon.
- l'enquête sur les produits utilisés par les jardiniers amateurs menée et par les acteurs du nautisme. Cette dernière enquête a également été conduite sur les lacs médocains. On observe que des anti-fouling sont utilisés sur le bateau naviguant sur les lacs même si leur usage est moins fréquent que sur le bassin. Une information a été apportée à ce sujet lors d'assemblée générale (Club de Ski Nautique, AAPPMA).
- la poursuite des recherches en écotoxicologie
- la mise en ligne sur Internet de l'ensemble des données

<http://www.siba-bassin-arcachon.fr/nos-competences/le-pole-environnement/pesticides/le-reseau-de-surveillance-repar>

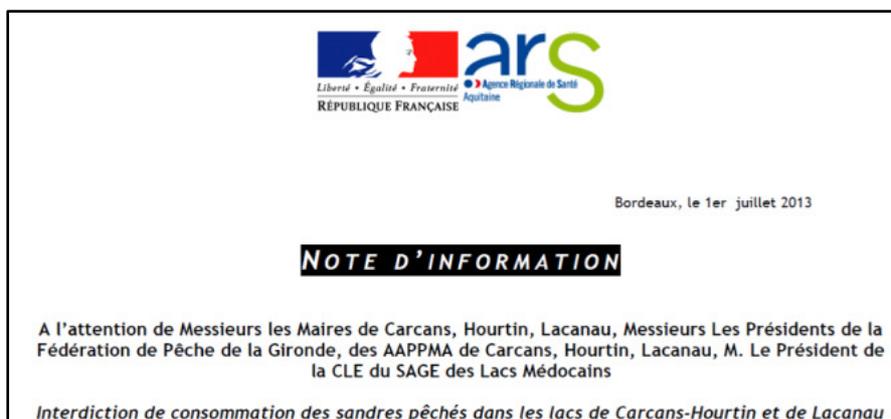


▪ Analyses du mercure



Les Services de l'Etat et l'ARS ont été alertés en janvier 2012 des poissons (sandre) par le mercure. Après l'avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, ANSES, la Fédération de Pêche sous le contrôle de la DDTM a effectué des prélèvements sur l'ensemble des lacs aquitains. Il s'agissait d'analyser le mercure dans les sandres, les brochets, les gardons et les brèmes.

Suite aux résultats sur les lacs médocains, le Préfet a pris le 04/07/2013 un Arrêté Préfectoral d'interdiction de consommation des sandres. Cet arrêté a fait l'objet d'une communication par les Services de l'Etat et des communes concernées ainsi qu'une information de l'ensemble des acteurs lors de la Commission Locale de l'Eau du 28 juin 2013.



Il faut rappeler que sur ces lacs, des prélèvements d'eau et de sédiments ont été effectués par la DDTM :

- les teneurs en mercure dans l'eau sont inférieures aux seuils de détection, la baignade et les activités nautiques ne sont donc pas impactées,
- les teneurs en mercure dans les sédiments sont inférieures aux niveaux de référence « S1 de l'arrêté ministériel ».

Il n'y a donc pas actuellement de causalité identifiée entre les activités humaines et le mercure. Des programmes de recherche ont donc été préparés et engagés en 2013 afin de mieux comprendre le phénomène :

- thèse sur la production de méthylmercure sur le lac de Cazaux, Université de Pau, Laboratoire EPOC
- échantillonnage dans les sédiments à l'occasion d'une thèse sur les lacs médocains, Université de Bordeaux, Laboratoire EPOC,

Participation de l'animateur SAGE : participation aux réunions des Services de l'Etat, préparation des programmes de recherche avec les universitaires et les Services de l'Etat, recherche de financements.

▪ Suivi estival des baignades

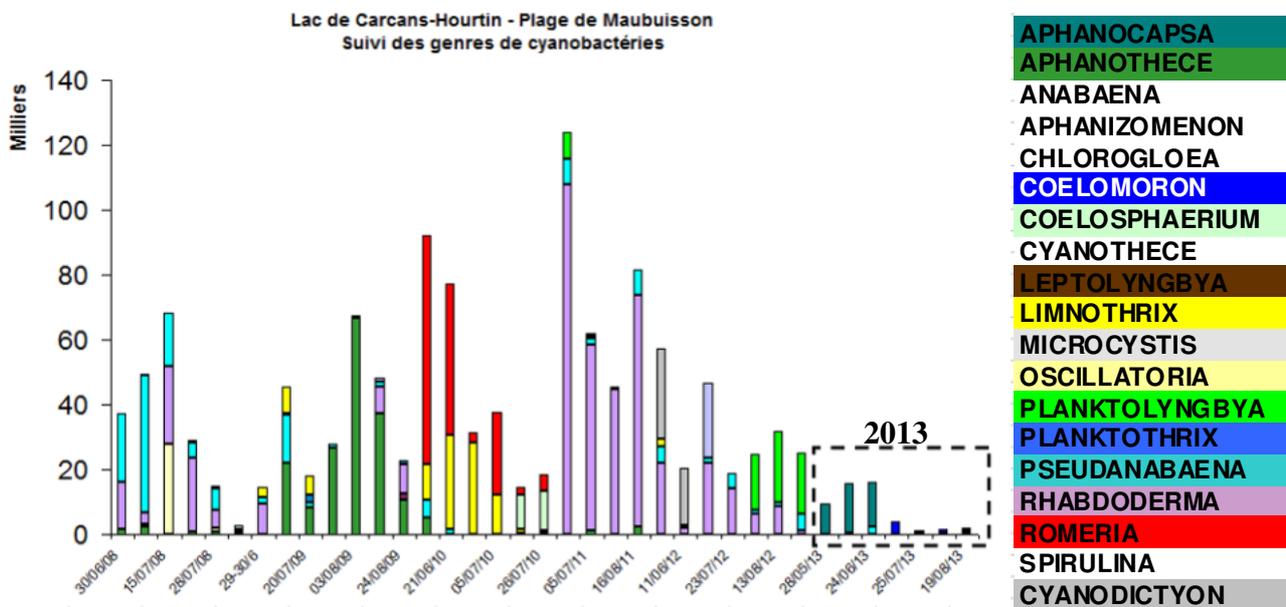
- Contact régulier avec l'ARS et suivi de la bactériologie et des cyanobactéries.
- Echanges avec l'IRSTEA, C. Laplace sur les suivis mensuels du phytoplancton.
- Information des usagers du lac et de la presse sur la qualité des eaux de baignade.

CLASSE DE QUALITE DES BAINNADES

Commune	Point de prélèvement	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Hourtin	La Jette	B	A	A	B	B	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A
Hourtin	Piqueyrot									B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Carcans	Bombannes	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A
Carcans	Maubuisson	B	B	B	B	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A
Carcans	Concorde - Montaut	A	B	B	B	B	B	A	B	B	A	B	B	B	B	A	A	A	A	A	B	A	A
Lacanau	Le Moutchic	B	B	B	A	A	C	B	B	A	B	B	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A
Lacanau	La Grande Esourre								B	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Lège-Cap Ferret	Clauvey	A	A	A	A	B	A	B	B	A	B	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A

■ Eaux de bonne qualité
■ Eau de qualité moyenne
■ Eau pouvant être momentanément polluée
■ Eau de mauvaise qualité (fréquemment polluée)

L'ensemble des plages a eu une eau de **bonne qualité en 2013**. Le niveau d'eau en particulier sur les plages du lac de Carcans-Hourtin était globalement de 20 cm plus élevé cet été par rapport à 2011, année où deux zones de baignade avaient été classées en qualité « moyenne ». Au titre de la nouvelle Directive Européenne sur la baignade qui intègre les résultats des quatre dernières années, les baignades lacustres sont en classe de qualité « excellente ».



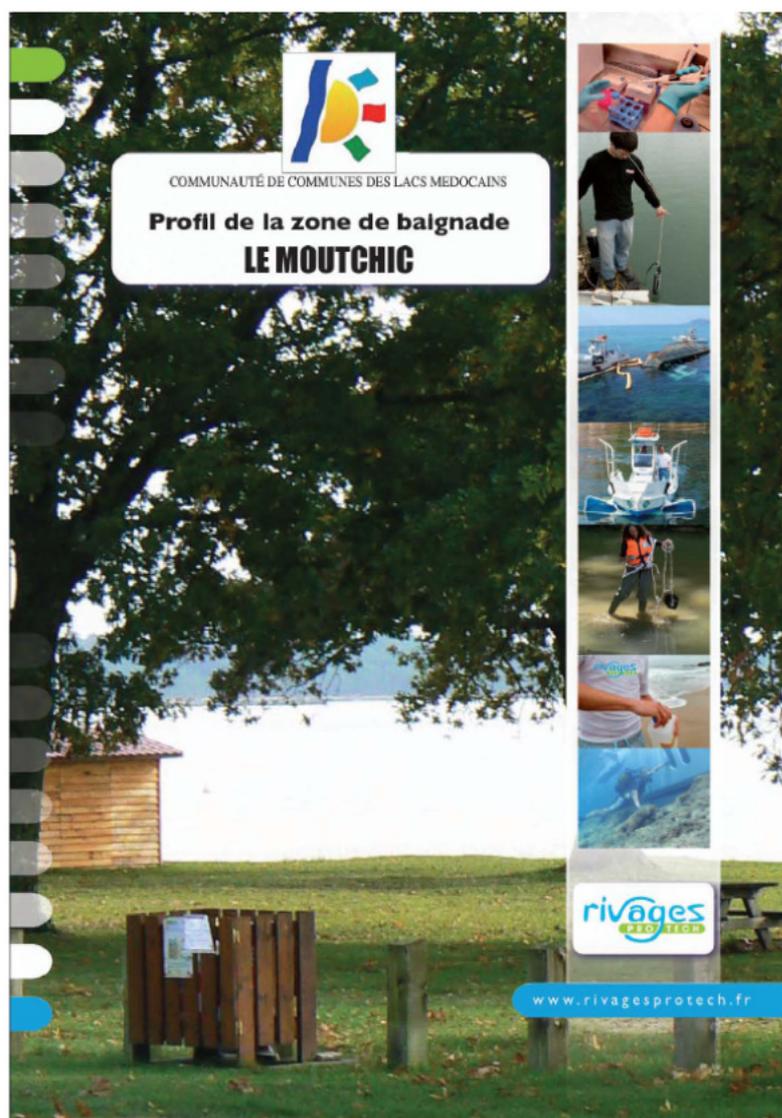
Concernant les **cyanobactéries**, l'été 2013 a été marqué par **de faibles développements** avec des concentrations comprises entre 1 000 et 20 000 cellules/ml. Deux genres principaux ont été observés, *Aphanocapsa* et *Coelomorion*. La situation est équivalente sur le lac de Lacanau.

▪ Profils de vulnérabilité des plages

Les profils de vulnérabilité des plages lacustres ont été réalisés en 2011 avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Lacs Médocains. Aucune modification n'a été apportée en 2013 sur les emplacements des zones de baignades.

Le plan de gestion associé à ces profils de vulnérabilité des plages continue à être mis en œuvre au travers des actions du SAGE :

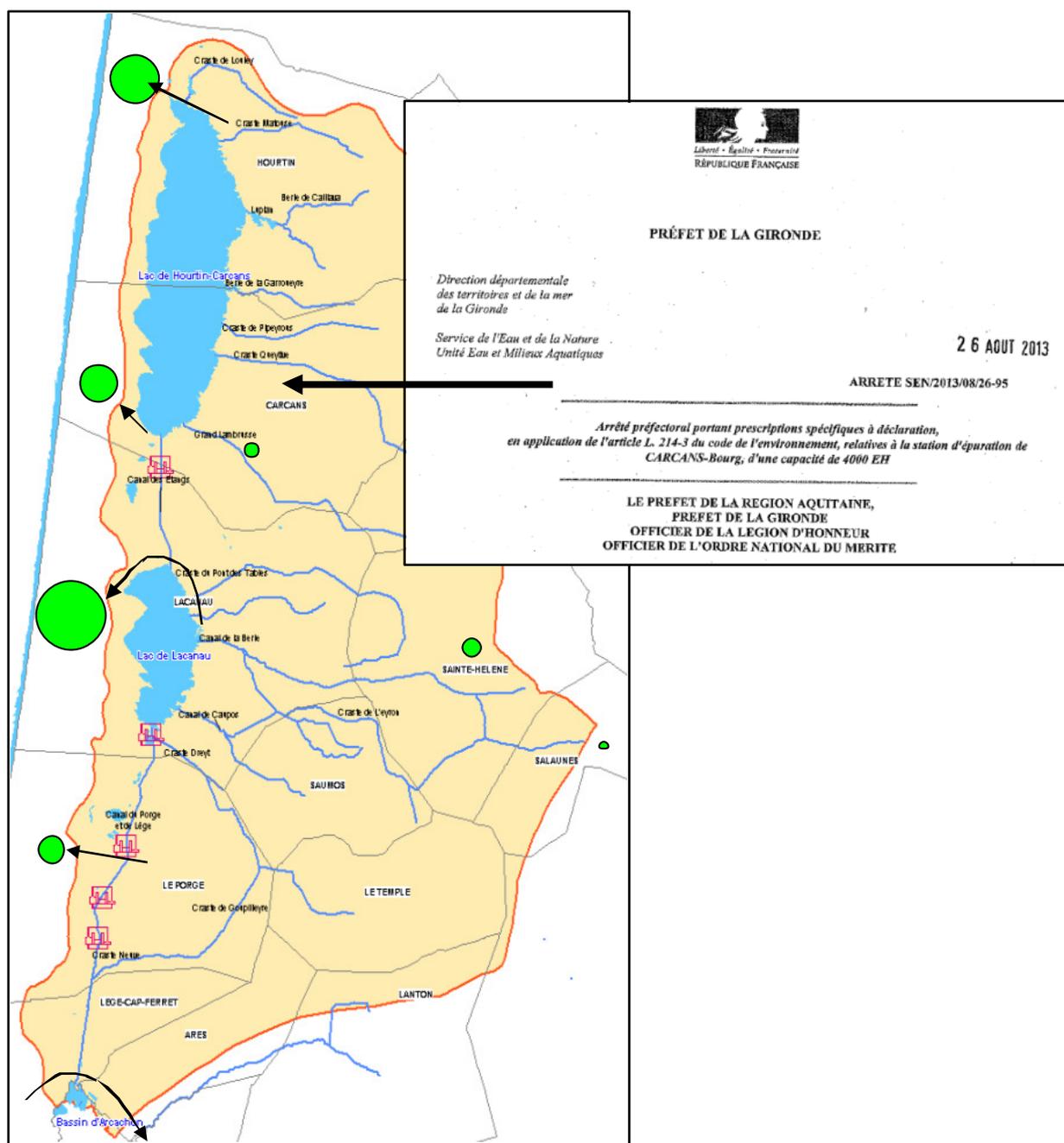
- suivi de la bactériologie
- suivi des cyanobactéries et des apports en phosphore, éléments favorisant leur développement
- programme d'actions visant à limiter les apports de Phosphore et d'Azote vers les lacs.



▪ Les travaux des collectivités

La carte ci-dessous représente la localisation des stations d'épuration du bassin versant. Pour les quatre plus importantes unités, le point de rejet a été positionné en dehors du bassin versant avec une infiltration dunaire pour éviter l'eutrophisation des lacs.

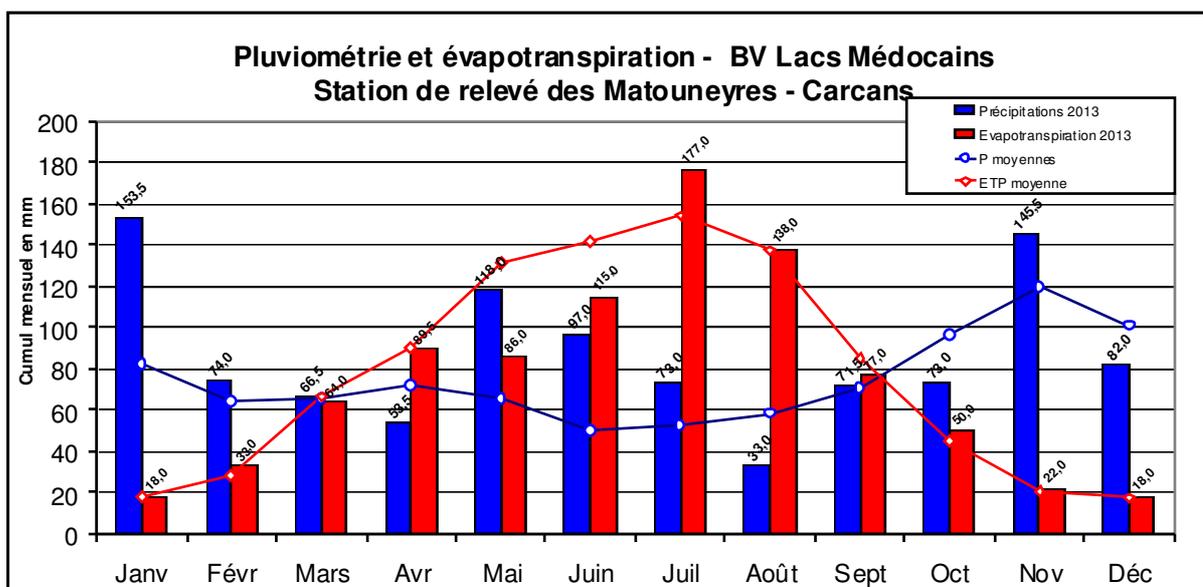
En 2013, en plus des travaux réguliers sur les réseaux d'assainissement menés par les communes, on peut noter l'obtention par la commune de Carcans de l'arrêté préfectoral formalisant les prescriptions pour la nouvelle station d'épuration du bourg d'une capacité de 4000 équivalent-habitants. Cette commune pourra ainsi en 2014 lancer les procédures d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de cette station à filtres plantés de roseaux.



Enjeu « Gestion quantitative »

▪ Suivi des précipitations et de l'évaporation

Synthèse et diffusion mensuelle des données météorologiques



En 2013, les précipitations à Carcans, site des Matouneyres, ont été de **1 040 mm** soit 16% de plus que la moyenne qui est de 895 mm. L'évaporation annuelle a été estimée à 887 mm pour une moyenne interannuelle de 930 mm. L'année 2013 correspond donc à une **année assez pluvieuse** :

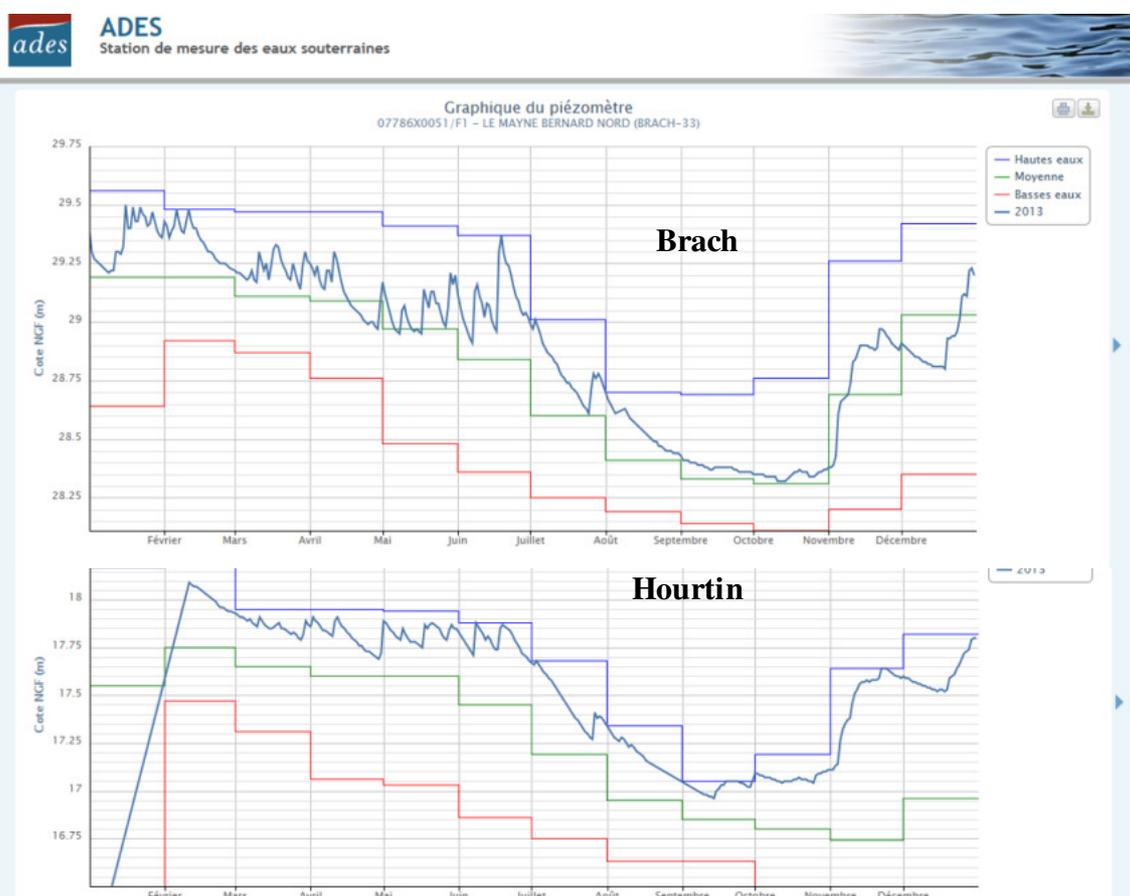
- **l'hiver 2012-2013 a été particulièrement pluvieux**, 153 mm de pluies en janvier qui suivait un mois de décembre déjà abondant en précipitation (165 mm).
- **le printemps a été également pluvieux**, tout particulièrement en mai et en juin où les précipitations de ces deux mois, 215 ont été le double des moyennes et surtout supérieures à l'évapotranspiration ce qui est peu fréquent à cette période de l'année. On note tout particulièrement les pluies abondantes du 8 et 18 juin avec respectivement, 26 et 38 mm qui ont provoqué la remontée brutale de la nappe.
- **l'été, a été globalement sec** avec toutefois des orages violents fin juillet qui ont apporté 67 mm en quatre jours.
- **l'automne a enfin été pluvieux** avec des pluies régulières dès le 15 septembre, des journées de fortes précipitations début novembre (27, 30 et 22 mm respectivement les 3, 4 et 9 novembre) et la fin de l'année se termine avec 80 mm en 10 jours. On observe seulement une période sèche entre le 22 novembre et le 17 décembre..

▪ Suivi de la nappe des sables du plio-quaternaire

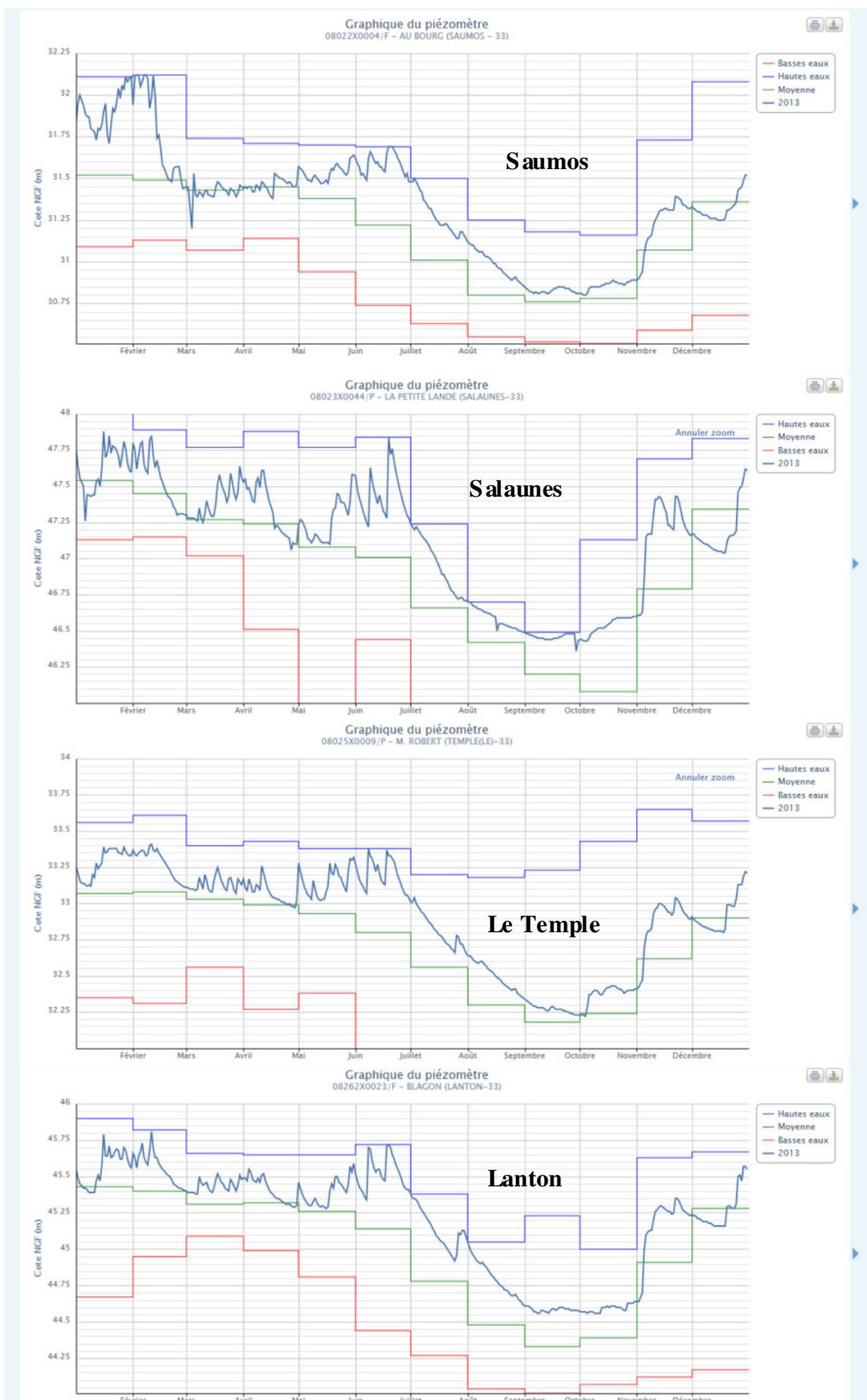
Suivi des données des piézomètres, données ADES

Les suivis du niveau de la nappe des sables sont disponibles sur le site internet ADES avec 6 piézomètres présents sur le bassin versant des Lacs Médocains. Il est à noter que la sonde de suivi de la nappe à Hourtin n'a pas fonctionné de septembre 2012 à mi-février 2013. Les évolutions de la nappe au cours de l'année 2013 sont sensiblement identiques sur tout le territoire :

- un **niveau supérieur à la moyenne quasiment toute l'année** du fait des précipitations régulières avec seulement une période de « déficit » début décembre.
- **Des niveaux très élevés de janvier jusqu'à fin juin**, avec une nappe proche de la surface du sol au début de l'été, ce qui correspond à des niveaux records pour tous les piézomètres.
- une **baisse rapide** du niveau de la nappe **pendant l'été sec**, avec toutefois un pic après l'orage de fin juillet
- une **stabilisation du niveau de la nappe dès mi-septembre** avec le retour des précipitations puis une **remontée brutale début novembre** avec les pluies abondantes. La nappe a de nouveau baissé pendant la période sèche de début décembre avant de remonter en fin d'année.
- A l'échelle de l'année 2013, **la nappe a fluctué d'environ 1.2 m** entre son maximum de janvier-février et son minimum de septembre-octobre.

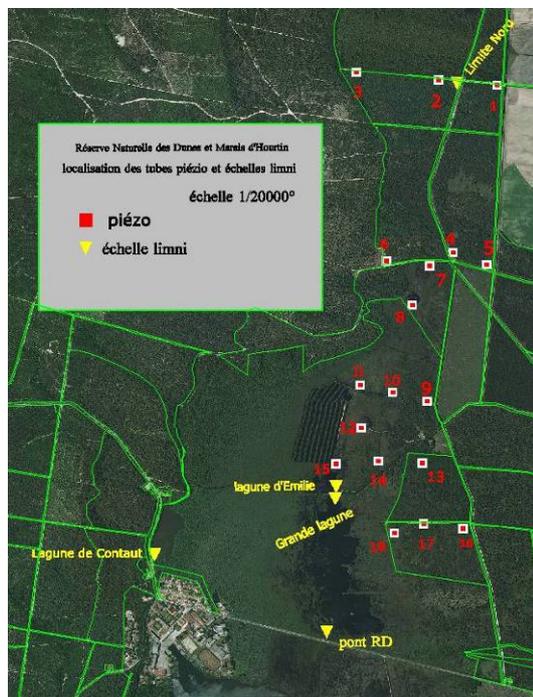
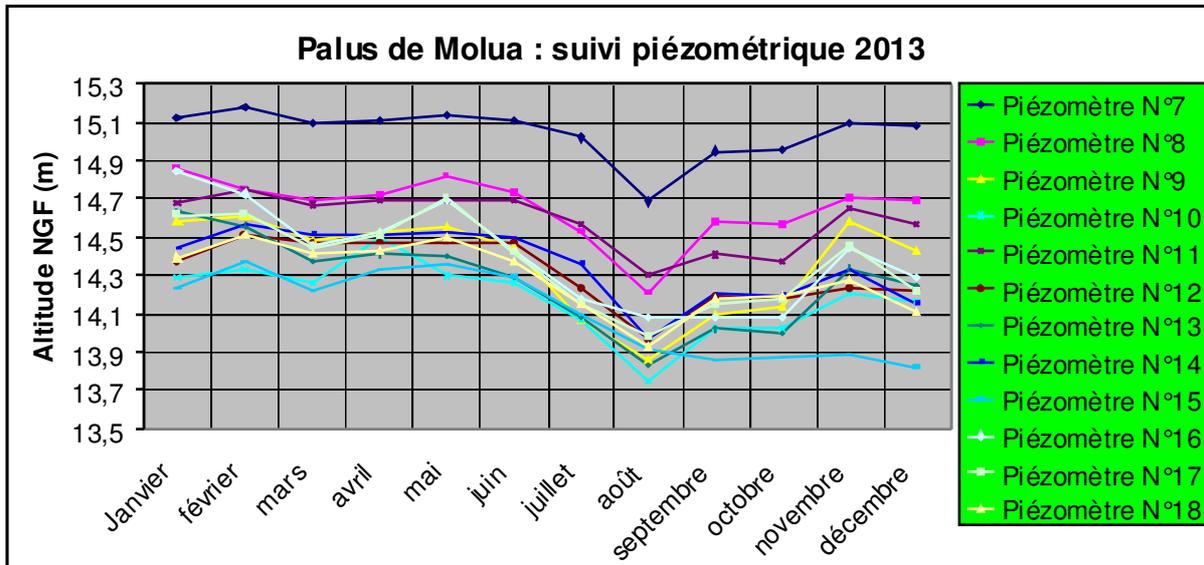


Gestion quantitative



▪ Suivi des données des piézomètres, données ONF

D'autres piézomètres sont suivis sur le territoire, en particulier ceux de la Réserve Naturelle des Dunes et Marais d'Hourtin et de la Réserve Biologique Dirigée de Lacanau gérées par l'ONF. Ces suivis sont intéressants, car ils permettent d'avoir des informations sur la nappe à proximité immédiate du lac. On note en particulier qu'en été, le niveau de la nappe sur certains piézomètres est plus bas que celui du lac de Carcans-Hourtin : mi-août 13.9 m NGF pour la nappe et 14.10 m NGF pour le lac.



▪ Etude de la nappe des sables par le BRGM

Les études sur la nappe des sables avec le BRGM se poursuivent dans la perspective de la réalisation d'un modèle hydrodynamique. Dans cette perspective, des données de niveaux d'eau ont été informatisées. (2 et 3 avril)

- Suivi des débits des cours d'eau



Suivi des données de débits de la Matouse à Hourtin

LA MATOUSE À HOURTIN [NORD]

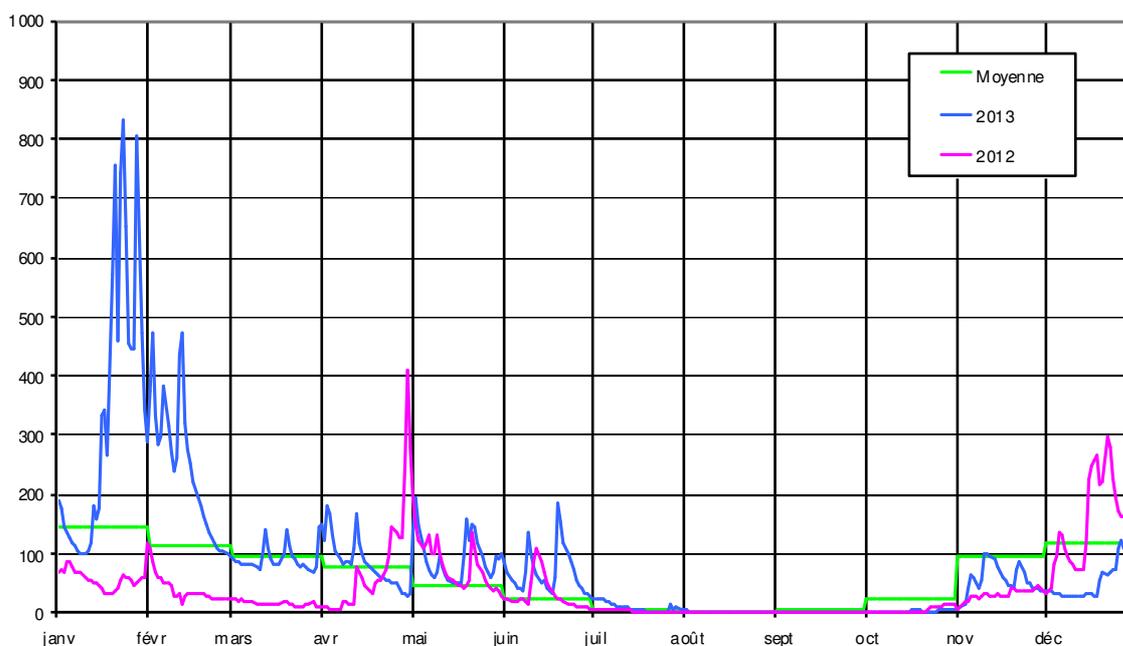
code station : S1205110 producteur : DREAL Aquitaine
bassin versant : 17 km² e-mail : hydrometrie.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Débits mensuels moyen en l/s calculés sur 22 ans	147	114	97	77	45	23	7	3	4	22	98	120	60
Débits mensuels 2012 en l/s	58	37	16	77	80	30	2	0	0	4	30	153	41
Débits mensuels 2013 en l/s	331	242	92	83	92	68	8	1	0	2	54	58	86

Les débits de la craste de la Matouse ont été **supérieurs de 30%** à l'échelle de l'année par rapport à la moyenne calculée sur 22 ans. On constate :

- des **débits très importants en début d'année**, avec une **crue décennale** fin janvier,
- des débits **importants pendant tout le printemps** avec quasiment deux pics de crues par mois,
- des débits **très faibles à nuls de mi-juillet à mi-octobre**, au moment des niveaux bas de la nappe qui n'alimentent alors plus les cours d'eau
- deux pics de débits à l'automne et en fin d'année intercalés avec une période de débits faibles début décembre.

Débits de la Matouse à Hourtin en 2013
en litres par seconde



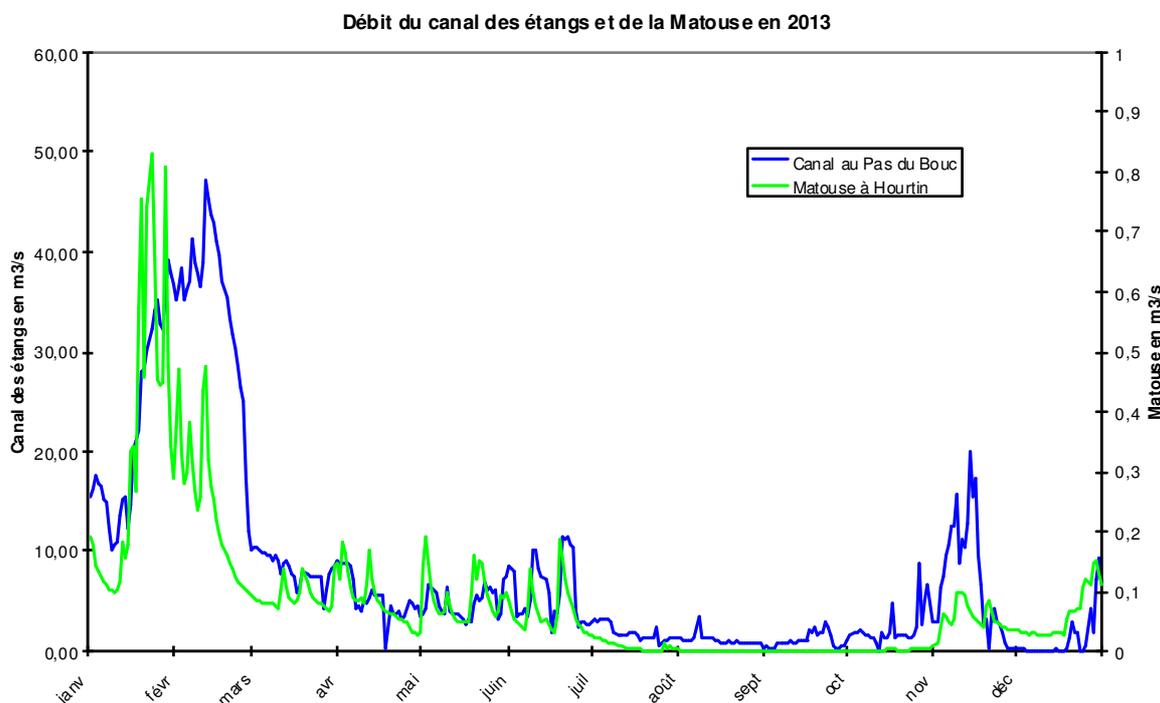
Suivi des débits sur le canal des étangs



Le projet de mise en place d'une station de mesure de débits sur le canal des étangs au Porge s'est poursuivi en collaboration avec l'ONEMA et l'IRSTEA dans le cadre du programme de recherche sur l'anguille (4 février).

Ainsi, Alain Alric a pu poursuivre en 2013 la mesure des débits sur le site de l'écluse du Pas du Bouc. Une échelle limnimétrique et une sonde de mesure des hauteurs d'eau ont ainsi été installées sur l'ouvrage hydraulique et plusieurs jaugeages des débits ont été réalisés à différentes périodes de l'année. Il a ainsi été mis en évidence une corrélation entre la hauteur d'eau passant sur l'écluse et les débits transitant dans le canal.

L'expérience donne des résultats intéressants toutefois des améliorations sont encore possibles pour fiabiliser les données. En effet, la sonde est sensible et la moindre déstabilisation en particulier pendant les crues peut fausser les mesures de débits. De plus, chaque manipulation de l'écluse du Pas du Bouc pour gérer les niveaux d'eau nécessite la mesure sur place des coefficients de calcul des débits par l'équipe de l'ONEMA ce qui n'est pas possible systématiquement. Ainsi, les valeurs indiquées sur le graphique ci-dessous sont probablement minorées entre le 4 novembre et la fin de l'année, faute d'avoir pu ajuster les coefficients de calcul.



Ces données de débits apportent toutefois de nombreuses informations. Ainsi, on peut estimer le flux d'eau vers le bassin d'Arcachon à plus de 280 millions de m³ d'eau pendant l'année 2013 soit plus du volume des deux lacs médocains réunis. On note également l'effet « tampon » des zones humides que sont les lacs avec la crue de fin janvier sur les cours d'eau dont les flux ont été régulés jusque début mars.

▪ **Niveau d'eau sur les lacs et gestion des écluses**

Appui à l'éclusier pour la gestion des écluses : 4 février, 8, 9, 13 et 26 mars, 16 août
L'éclusier du SIAEBVELG est intervenu quotidiennement tout au long de l'année pour gérer les niveaux d'eau. Chaque jour, les cotes des lacs ont été relevées ainsi que l'état d'ouverture des vannages.

Synthèse et diffusion mensuelle des données sur les niveaux d'eau des lacs.

Lac de Carcans-Hourtin

En début d'année 2013, le niveau d'eau sur le lac de Carcans-Hourtin était à 14.2 m NGF, soit un niveau « moyen » pour cette saison. Il est ensuite monté à partir du 18 janvier suite aux fortes précipitations et à la crue des cours d'eau. Pendant cette période de crue, les vannes de l'écluse de Montaut ont été modérément ouvertes pour éviter les inondations à Lacanau en favorisant le rôle tampon des zones humides.

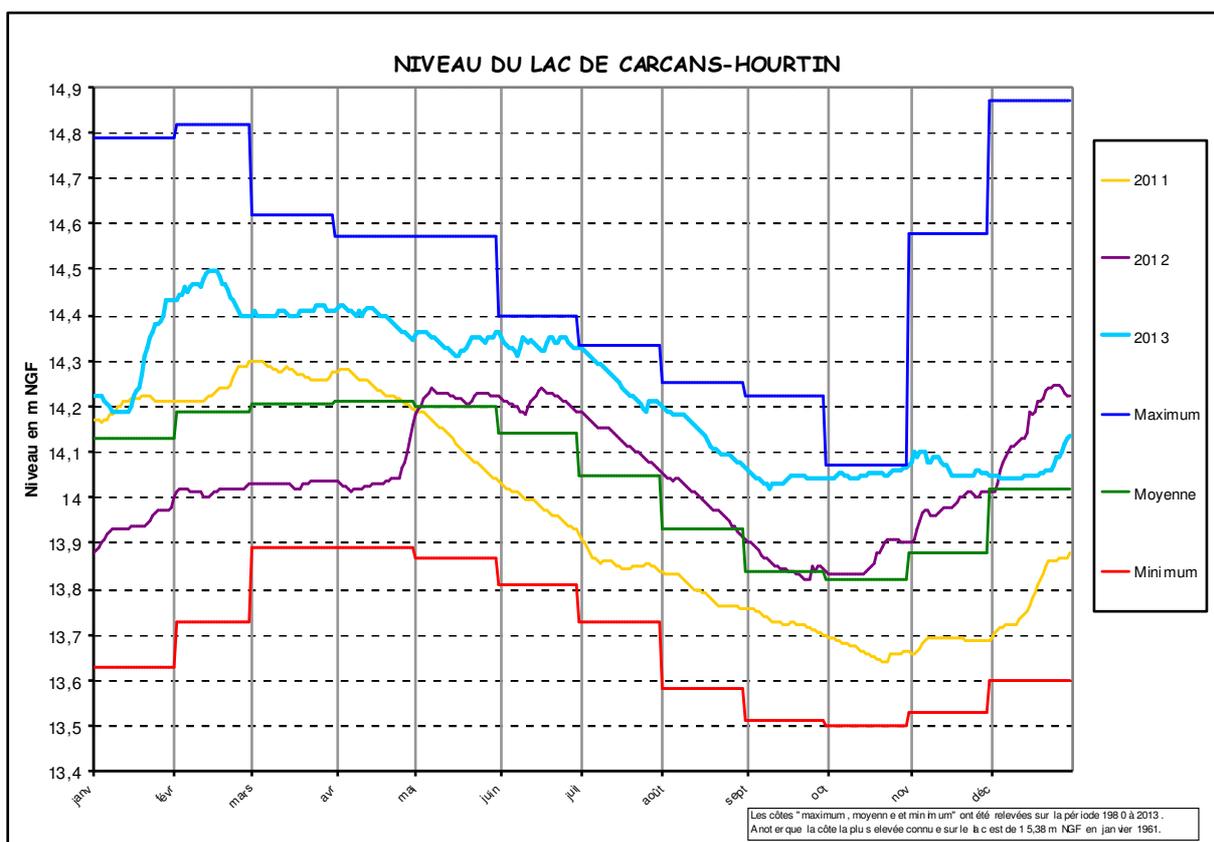
Après cette période de crue et la fermeture des vannages du Montaut, les pluies et les débits des cours d'eau ont été soutenus jusque fin juin maintenant le lac à des niveaux compris entre 14.3 et 14.4 m NGF.

Pendant les mois de juillet et août secs, le niveau du lac est descendu d'environ 0.3 m du fait de l'évaporation.

Les pluies régulières à partir de mi-septembre, et plus importantes que l'évaporation, ont alors maintenu les hauteurs d'eau.

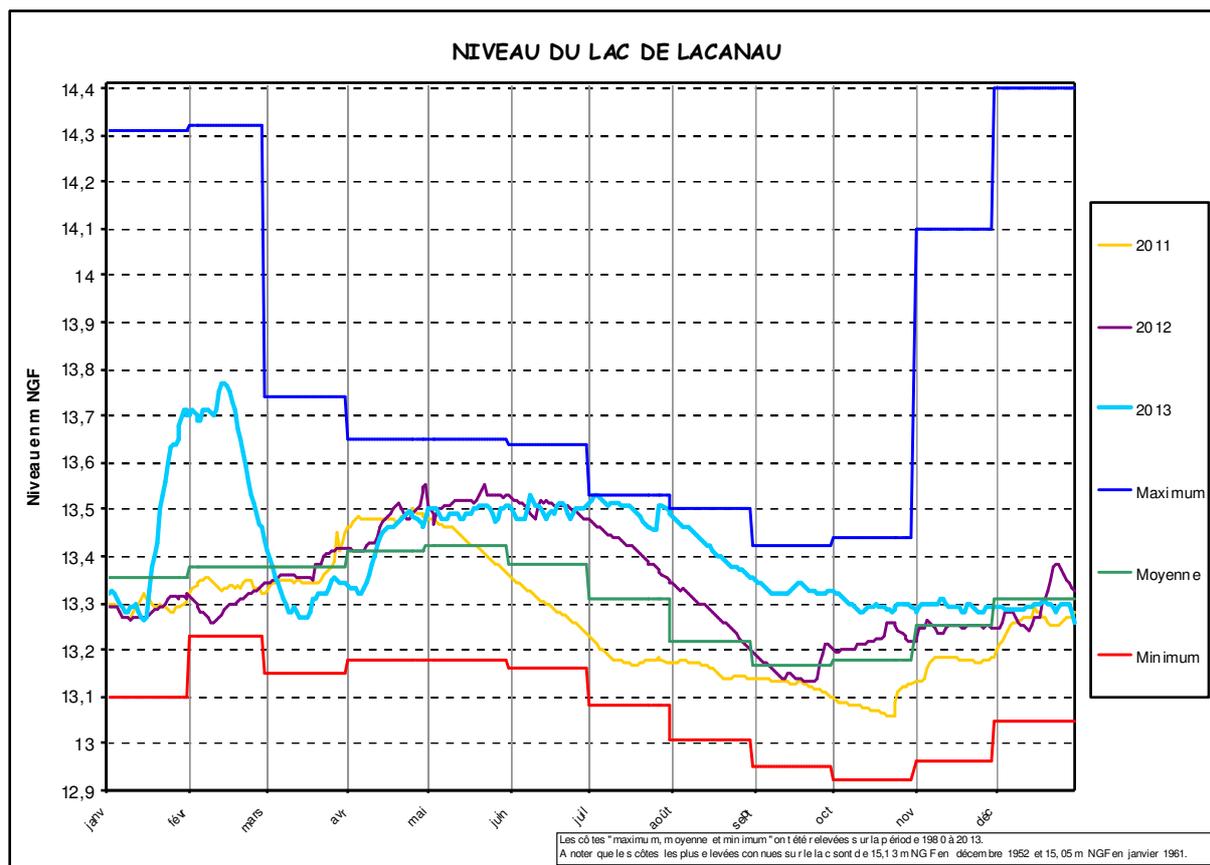
Les vannes de l'écluse du Montaut ont à nouveau été progressivement ouvertes en novembre pour l'anticipation des crues hivernales. Les niveaux d'eau ont ainsi été maintenus en-dessous de 14.15 m NGF jusqu'en fin d'année.

A l'échelle de l'année, le niveau du lac a varié de 0.45 m.



Lac de Lacanau

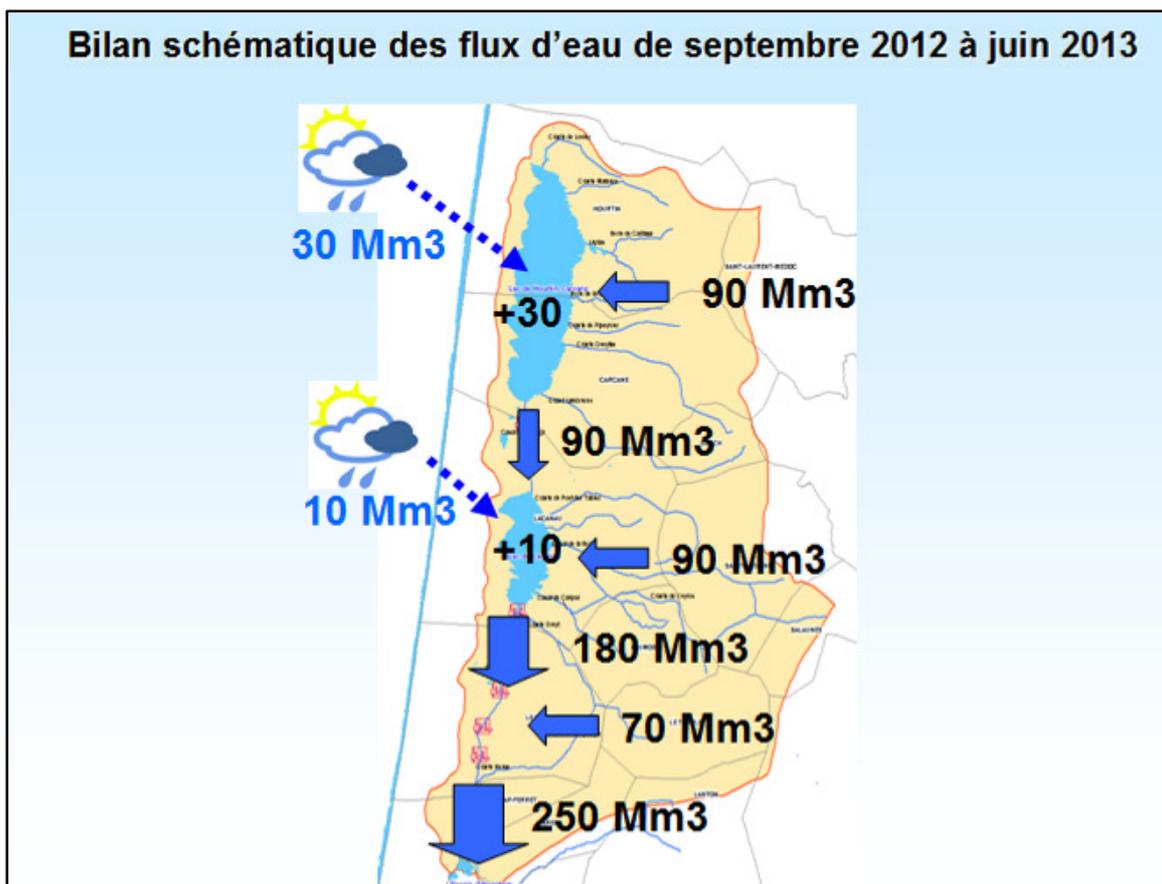
En début d'année 2013, le lac de Lacanau était à son niveau moyen hivernal. Son niveau est rapidement monté à partir de mi-janvier du fait des fortes précipitations et de la crue des cours d'eau. La montée du niveau a toutefois pu être limitée en réduisant les flux d'eau venant du lac de Carcans-Hourtin en amont. Les côtes « classiques » du lac ont été retrouvées à partir du mois de mars. Les niveaux d'eau, le reste de l'année, sont restés élevés du fait des précipitations régulières. Comme pour le lac de Carcans-Hourtin, le niveau d'eau a été régulé à partir de début novembre pour maintenir la côte autour de 13.3 m NGF en prévision des crues hivernales.



Plusieurs actes de malveillance ont été constatés pendant la période de crue de janvier-février 2013 sur l'écluse du Montaut à l'aval du Lac de Carcans-Hourtin. Les vannes étaient ouvertes augmentant le risque d'inondation des habitations autour du lac de Lacanau. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Lacanau et une surveillance a été mise en place.

- **Bilan des flux d'eau pendant la période de recharge des lacs et des zones humides**

A partir des données sur les précipitations, l'évaporation, les débits et les niveaux des lacs, il est possible de retracer schématiquement les principaux flux d'eau pendant la période de recharge des lacs et des zones humides. Ainsi sur cette période de septembre 2012 à juin 2013, 40 millions de mètres cube d'eau ont été stockés sur les lacs et leurs marais et 250 millions de mètres cubes ont transité vers le bassin d'Arcachon.



▪ Etude pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Suite à la révision du SAGE et à la validation du DOCOB Natura 2000 en 2012, le SIAEBVELG et ses partenaires ont souhaité concrétiser ces démarches de concertation pour optimiser la gestion de l'eau sur son bassin versant. Ce projet s'inscrit ainsi dans une logique de recherche permanente d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Cet équilibre, qui tient naturellement compte de la réglementation, est recherché entre :

- la protection des biens et des personnes,
- la préservation des zones humides,
- l'amélioration de la continuité écologique,
- l'expression des usages et activités présents sur le territoire,
- la modernisation et la sécurisation des ouvrages.



L'année 2013 a permis la finalisation du cahier des charges de cette mission (1^{er} février), le lancement d'un appel d'offres (28 mars, 8 et 9 avril) dans le cadre des marchés public et le recrutement du bureau d'étude EGIS Eau. Celui-ci aura la charge de proposer en concertation avec les acteurs locaux un programme de travaux cohérent et opérationnel à l'échelle du bassin versant qui permettra de :

- améliorer la continuité écologique le long de la chaîne des lacs médocains
- réhabiliter ou aménager les ouvrages hydrauliques nécessaires au bon fonctionnement hydrologiques et hydromorphologiques des lacs, étangs, canaux et zones humides en relation avec la nappe des sables
- établir un règlement d'eau.

La mission a débuté en juin 2013 avec la présentation de la méthodologie lors de la commission locale de l'eau. Le bureau d'étude a ensuite :

- Recueilli les avis des acteurs du territoire en leur adressant un questionnaire d'enquête
- Mené des investigations sur le terrain (28 juin, 25 septembre)
- Fait procéder à des relevés topographiques : 18 au 22 novembre
- Préparé une synthèse bibliographique avec les documents existants.
- Organisé une première réunion de présentation pour janvier 2014.



Enjeu « Biodiversité »

▪ Comité de pilotage sur les espèces invasives

Réunion du comité de pilotage sur les espèces invasives le **6 février 2013** avec à l'ordre du jour :

- Bilan des travaux et des connaissances sur les **espèces végétales** (Jussie, Lagarosiphon, Egeria, Herbe de la Pampa, Renouée du Japon) – SIAEB VELG
- Expérimentation d'un **bâchage de l'Egeria densa** dans un port landais par Alain Dutartre, IRSTEA
- Connaissance, gestion et suivi du **Baccharis** dans la Réserve Naturelle des Prés salés d'Arès et de Lège, par Jérôme Allou, ONCFS
- Information sur les **écrevisses et le silure** par Sophie De Lavergne, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde



■ Communication sur les espèces invasives

Rédaction et diffusion d'une **plaquette d'information** sur les plantes invasives.

Mise en place de **panneaux** sur les berges des lacs pour une information sur la jussie



Information des usagers du canal des étangs sur sa fermeture à la navigation pour éviter la propagation de l'espèce Egeria densa sur le lac de Carcans-Hourtin

■ Suivi des espèces invasives

Suivi du développement de la jussie : sur les rives des lacs (20 août), sur les cours d'eau dont la Queytive et le Pipeyrous, à Sainte-Hélène

Repérage des deux premières stations de **Myriophylle du Brésil** sur l'étang de Batourtot au Porge et dans le bourg d'Hourtin.



Elle court, elle court la tortue

CARCANS Une tortue originaire d'Amérique du Nord a été observée non loin du bourg

Une tortue serpentine a été observée route de l'Amaouss, à proximité de la station d'épuration, près du bourg, le 26 mai dernier. La taille de l'individu observé est de l'ordre de 40 cm de long et son poids est estimé à 10 kg.

Aime les fonds vaseux
Cette tortue invasive s'adapte parfaitement au milieu lacustre girondin et affectionne les plans d'eau profonds où elle passe son temps dans les fonds vaseux et de préférence à végétation dense.

Réactions agressives
Selon le guide « Amphibiens et reptiles d'Aquitaine », la tortue serpentine est originaire d'Amérique du Nord. Par le passé, elle était commercialisée au même titre que la trachémyle écrite. Il était de ce fait facile de se procurer de petits individus dans les animaleries.

Cette espèce est aujourd'hui interdite à la vente, car considérée comme dangereuse. Cet animal, reconnu comme agressif, peut atteindre une taille impressionnante.

D'après les informations recueillies dans le guide, rien ne permet de savoir si la reproduction est effective ou même possible en Aquitaine, mais il convient tout de même de rester vigilant, puisque deux individus viennent d'être découverts coup sur coup dans un marais du nord de la Gironde et d'autres individus pourraient être présents sur le site.

Il est recommandé de ne pas la toucher ou d'essayer de l'attraper, car cette espèce peut avoir des réactions agressives. Cette tortue ne peut être confondue avec une autre espèce. Son bec en forme de crochet, sa queue ornée d'écaillies pointues et sa carapace lui donnent un physique remarquable. Elle atteignant 60 kg dans son aire de répartition d'origine. La manipulation de ces individus requiert donc une extrême vigilance.

En cas d'observation, il convient de prévenir l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS, au 05 56 59 94 98 ou la police municipale de Carcans au 06 08 70 50 09.

Pierre Vallade

Observations de **Tortues serpentine** à Carcans et Salaunes

▪ **Travaux du SIAEBVELG sur les espèces invasives**

Renouée du Japon

Localisation : Espèce connue sur 4 sites sur le bassin versant dont 2 le long du canal des étangs à Lacanau

Objectif : éviter la propagation de l'espèce en intervenant sur les premiers sites de colonisation

Travaux : coupe des tiges et pose de bâches et de paillage. 1 demi-journée de travail en régie le 4 juin.



Herbe de la Pampa



Localisation : pas de recensement exhaustif mais présence ponctuelle sur tout le bassin versant

Objectif : éviter la propagation de l'espèce autour des lacs et cours d'eau

Travaux : arrachage systématique à l'occasion des travaux des contrats Natura 2000 sur les marais

Jussie

Localisation : présente sur les crastes du Lambrusse, de la Queytive et du Pipeyrous à Carcans, sur quelques zones ponctuelles des rives du Lac de Carcans-Hourtin, sur 2 km de rives du Lac de Lacanau, sur 3 zones ponctuelles du canal des étangs à Lège sur un fossé à St-Hélène.

Objectif : éviter la propagation de l'espèce

Travaux : arrachage manuel et mécanique. Intervention dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau suivi par le technicien rivière, voir son rapport d'activité. Appui à son travail les 19 avril, 7, 9, 14, 16, 19 août, 27 septembre



▪ **Travaux de la Communauté de Communes des Lacs Médocains sur les espèces invasives**

Depuis 2011, la Communauté de Communes des Lacs Médocains a pris la compétence des travaux sur les espèces invasives sur les haltes nautiques et les zones de mouillages des lacs.



**Communauté de Communes
des Lacs Médocains**

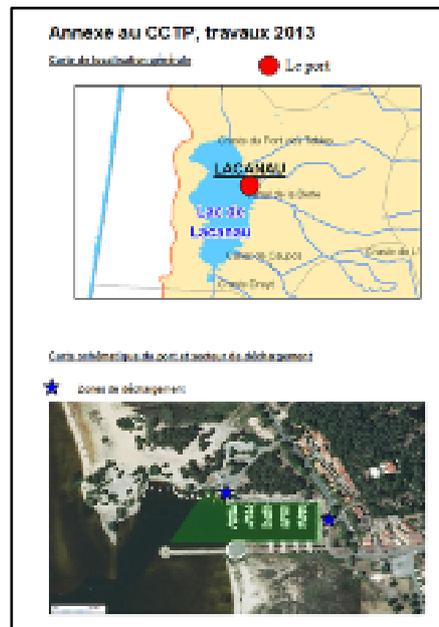
Lagarosiphon major et Egeria densa

Localisation : Espèces présentes sur environ 300 ha sur les lacs de Carcans-Hourtin et de Lacanau et sur le canal des étangs (cartographie précise établie en juillet 2011 par l'IRSTEA)



Objectif : éradication impossible, travaux strictement limités aux zones où les usages de navigation et de baignade sont fortement impactés : priorités aux haltes nautiques d'Hourtin et de Lacanau.

Travaux : faucardage et ramassage de 70 m³ de végétaux. En 2013, les travaux ont été menés du 3 au 7 juin sur la halte nautique de Lacanau avec une intervention des services techniques de la commune, l'AAPPMA et l'association du port pour sortir les bateaux des pontons et faciliter les travaux.



Intervention de l'animateur du SAGE

- Appui à la Communauté de Communes : cahier des charges de la prestation, 24 avril, appel d'offres 21 mai, préparation du chantier 3 juin, suivi du chantier (2 visites et comptes-rendu).

▪ **Continuité écologique**

Ecluse de Langouarde, Joncru et Batejin

- Mise en place avec le technicien rivière et l'éclusier **d'aménagements rustiques sur les passes à anguilles** (18 avril, 15 mai) des écluses de Langouarde, Joncru et Batejin pour faciliter la remontée des civelles jusqu'au lac : mise en place de boudins de brandes et de genêts.



- **Suivis nocturnes** des remontées de civelles sur les ouvrages : 11 avril, 15 avril, 24 avril, 29 avril, 4 mai, 9 mai, 11 mai, 27 mai, 31 mai



Seuils de l'Eyron

En 2013, le technicien rivière a suivi et réalisé les derniers travaux d'aménagement de la continuité écologique sur les 16 seuils de l'Eyron : voire son rapport d'activité.

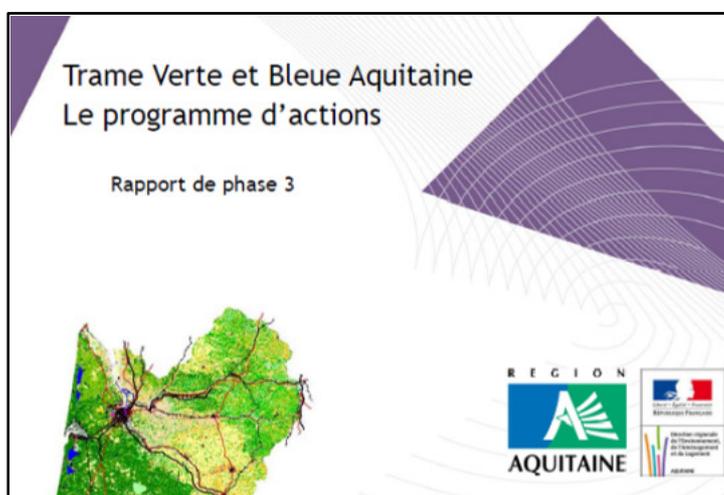


Chenal de Gua

Le Syndicat Intercommunal des bassins versant du Nord Médoc a finalisé en 2012 son étude sur la reconquête de la continuité écologique du chenal du Gua. Ce travail a permis la réalisation de travaux d'aménagement en 2013.

Schéma Régional de Cohérence écologique

Le SIAEB VELG a été associé aux réunions et aux travaux du Schéma Régional de Cohérence écologique. Afin d'assurer la cohérence des actions entre le SAGE et le SRCE, deux notes de propositions ont été transmises concernant les « réservoirs de biodiversité » et les « corridors écologiques ».



▪ **Suivi des anguilles**

- Suivi des civelles au Pas du Bouc : participation au comité de pilotage de l'étude, 11 juin



Le suivi au Pas du Bouc a permis de comptabiliser la remontée de plus de 350 kg de civelles au printemps 2013, soit une forte progression des effectifs.

La Fédération de Pêche et l'association MIGADO poursuivent également les suivis des peuplements piscicoles et en particulier les anguilles par pêches électriques sur le canal des étangs et sur plusieurs cours d'eau du bassin versant.

▪ **Repeuplement en civelles**

En 2013, le Comité Régional des Pêches Maritimes a poursuivi les opérations de repeuplement en anguilles sur le lac de Lacanau et sur l'étang de Cousseau. Ainsi 330 kg de civelles ont été transférés sur le lac de Lacanau. Le CRPM a également procédé au suivi et à l'évaluation de cette opération au printemps et à l'automne 2013.

La civelle réintroduite

Une opération de repeuplement d'anguilles vient d'être effectuée au Cousseau.



Le représentant des pêcheurs fluviaux de la Gironde réalise le lâcher des civelles dans l'étang du Cousseau. (photos Julien Lestag)




Opération de repeuplement d'anguilles de moins de 12cm sur le bassin Garonne - Dordogne - Charentes en 2012



Photo: CRPMEM Aquitaine / AADPFD 33

Volume 1 - Rapport technique d'exécution des opérations de transfert des civelles et suivi scientifique

Novembre 2012



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et des Affaires Maritimes



Office national de l'eau et des milieux aquatiques



ARA France
Repeuplement Anguille France



BORDEAUX
Métropole d'Agglomération

▪ Gestion piscicole

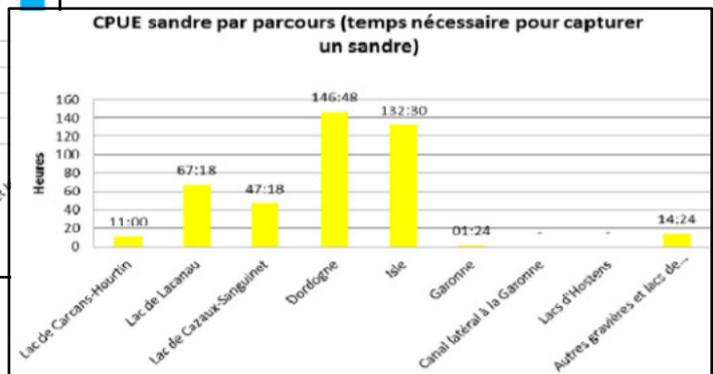
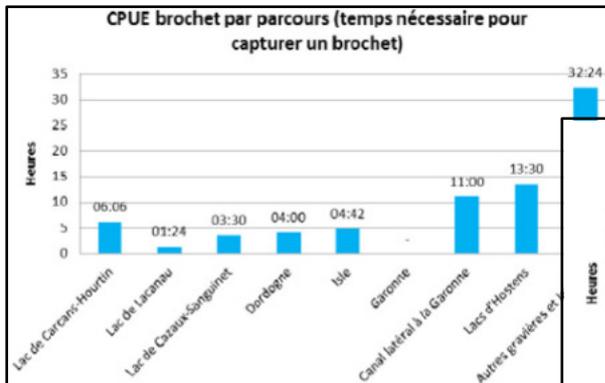
PDPG : participation au comité de pilotage départemental, 22 février

Plan de gestion piscicole à l'échelle des lacs médocains, participation aux réunions de la Fédération de pêche et des AAPPMA : 29 mars, 2 juillet, 28 novembre, 6 décembre



Les actions du plan de gestion se mettent progressivement en place avec une animation de la Fédération :

- gestion et préservation des espèces piscicoles et de leurs habitats naturels,
- développement du loisir pêche
- amélioration de la connaissance avec par exemple la mise en place de carnet de captures
- sensibilisation et communication



▪ **Suivi de la flore et de la faune patrimoniale des sites Natura 2000**

De nombreux suivis floristiques et faunistiques sont menés sur le territoire en particulier sur les **Réserves**:

la Réserve Naturelle des Dunes et Marais d'Hourtin gérée par l'ONF

la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau gérée par la SEPANSO

la Réserve Biologique Dirigée de Lacanau gérée par l'ONF

la Réserve Naturelle des Prés salés d'Arès et de Lège gérée par l'ONCFS.

Les informations sur ces suivis sont à la fois disponibles dans les plans de gestion de ces réserves, dans leurs rapports d'activité et leurs études spécifiques.

Certaines études ont été réalisées en commun entre les gestionnaires des réserves, le SIAEB VELG, la Fédération des chasseurs et le GASSAUGI, par exemple sur le suivi des grues cendrées et des oies sur les parcelles agricoles (31 janvier, 7 mars, 11 décembre).



Recouvrement strate 3 (%)	14	0	0
Sol nu (%)	68	79	98
Litière (%)	0	0	0
Hauteur d'eau (cm)	2	3	19
<i>Scirpus piceus</i>	III		
<i>Eleocharis multicaulis</i>	V	V	IV
<i>Juncus bulbosus</i>	IV	III	I
<i>Chara sp.</i>	V	IV	III
<i>Baldelia ranunculoides</i>		I	
<i>Juncus heterophyllus</i>			
<i>Lobelia dortmana</i>	III	II	
<i>Littorella uniflora</i>		I	
<i>Caroparis verticillata</i>	V		
<i>Eraculum pumilum</i>			
<i>Rhynchospora fusca</i>			
<i>Drosera intermedia</i>			
<i>Molinia caerulea</i>	I		
<i>Carex viridula</i>			
<i>Anagallis tenella</i>			
<i>Schoenus nigricans</i>			
<i>Agrostis stolonifera</i>			
<i>Cirsium dissectum</i>			
<i>Lobelia urens</i>			
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>			
<i>Mentha aquatica</i>			
<i>Hypericum elodes</i>			
<i>Agrostis canina</i>			
<i>Carex demissa</i>			
<i>Ranunculus flammula</i>			
<i>Erica tetralix</i>			
<i>Erica scopararia</i>			
<i>Nympha caele</i>			
<i>Lycopodium europaeus</i>			
<i>Cyperus flavescens</i>			
<i>Juncus tenaxia</i>			
<i>Radiola linoides</i>			

La flore spécifique des lacs médocains est également suivie par le **Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, CBNSA**.

Un total de 11 transects a été mis en place sur les lacs. L'analyse des données a été effectuée en 2013 en utilisant en particulier les données topographiques issues de la campagne du LIDAR. Le rapport concernant ces relevés devrait être publié en 2014.



L'IRSTEA mène également un travail de recherche sur la flore des lacs avec la thèse de Vincent Bertrin sur le déterminisme et l'écologie des **communautés de macrophytes** en plans d'eau et une étude de post-doctorat de Christina Ribauda (21 mars).



Avec la mise en place de ces travaux de restauration et d'entretien des rives des lacs et des marais, il apparaissait important de mettre en place des indicateurs de suivi pour juger de l'effet de ces interventions. **Les limicoles nicheurs** peuvent être de bons révélateurs de la qualité des milieux humides ouverts. Le nombre de couples de limicoles nicheurs a ainsi été retenu par le comité de pilotage Natura 2000 comme un des indicateurs de la mise en œuvre des actions des Documents d'Objectifs (tome 4 du DOCOB).



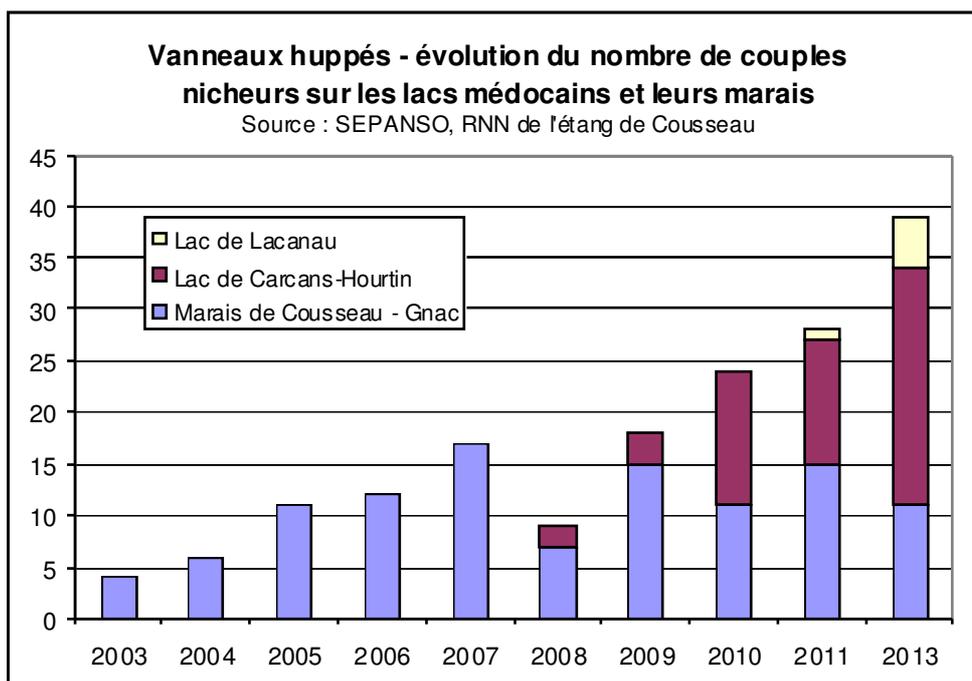
Il a ainsi été proposé de comptabiliser et cartographier (5 avril, 6 mai) le nombre de couples nicheurs de limicoles : vanneau huppé, courlis cendré, bécassine des marais, chevalier gambette, petit gravelot...



Ce suivi a été impulsé par Jean-François Seguy du GASSAUGI et mis en place avec l'ensemble des gestionnaires des milieux :

- GASSAUGI, ACCA, ASEL33, ACM3M, , Fédération des Chasseurs de Gironde
- Communes et SIAEB VELG
- Réserves Naturelles Nationale d'Hourtin (ONF) et de l'Étang de Cousseau (SEPANSO), Réserve Biologique Dirigée de Lacanau (ONF)

Il faut noter que l'espèce la plus représentée, le vanneau huppé, est suivie depuis 2003 par la SEPANSO dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau. Grâce au travail de la SEPANSO, nous disposons donc de près de 10 années de recul sur cette espèce.

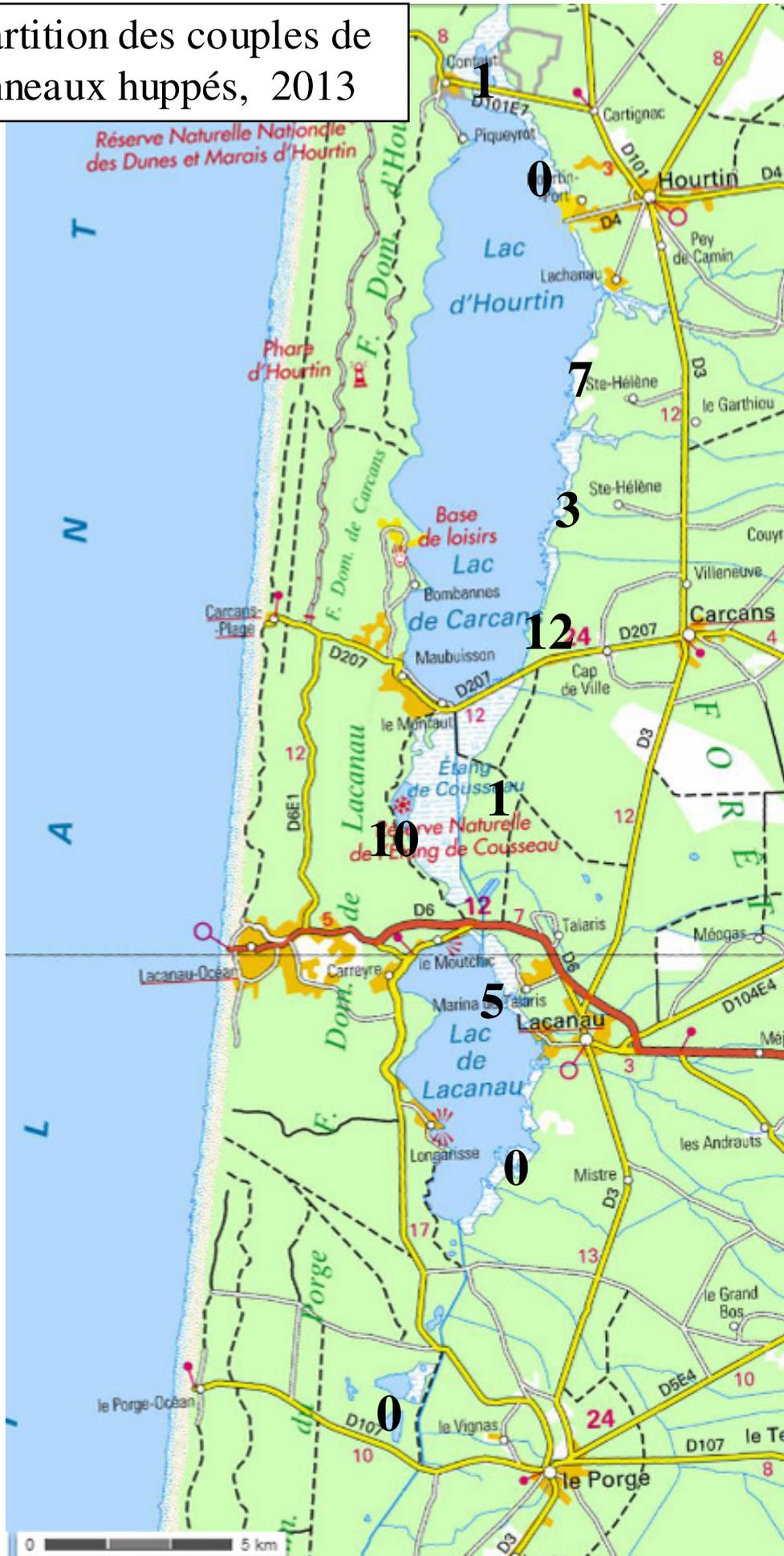


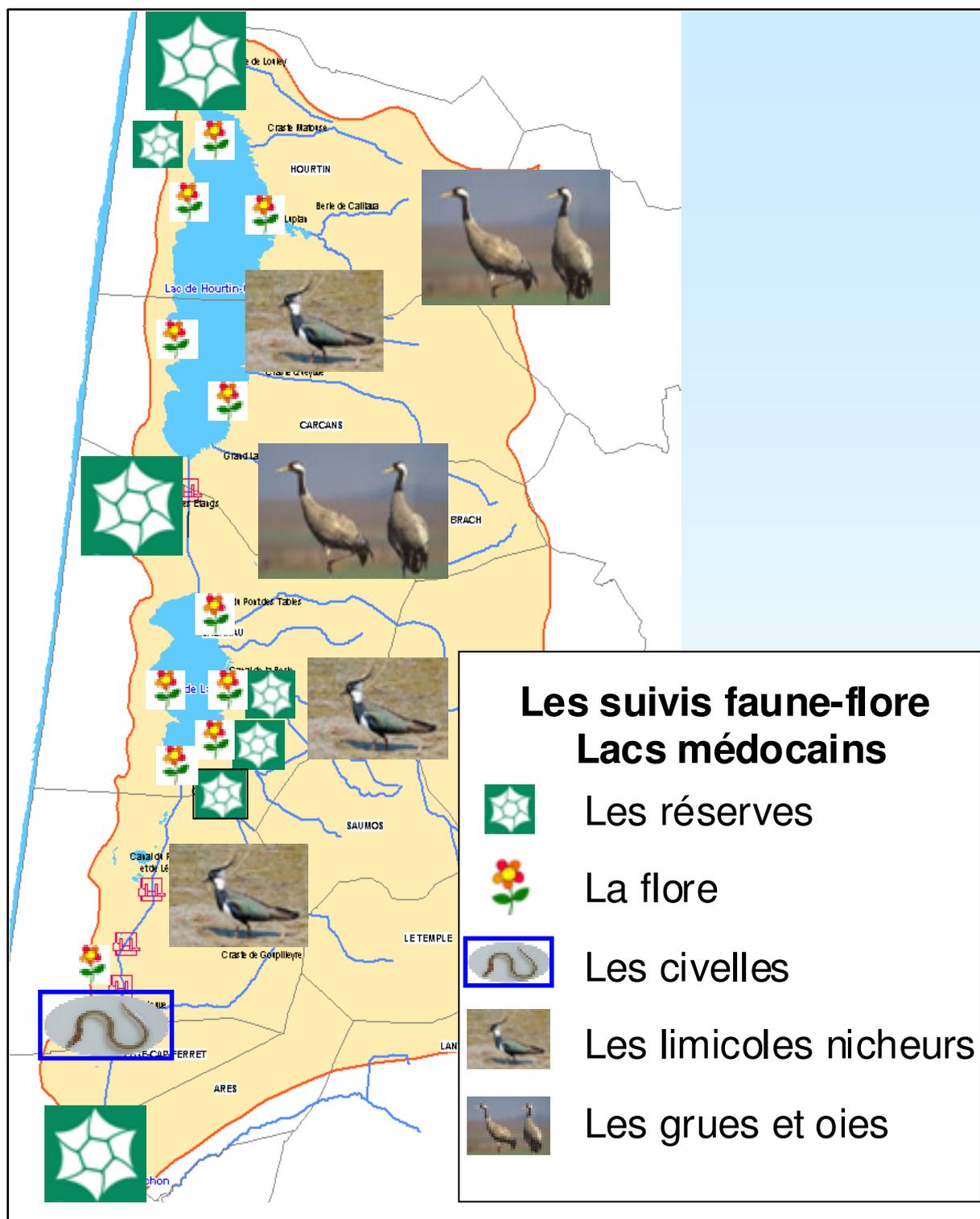
BILAN DES OBSERVATIONS EN 2013

Lieu	Observateurs	Observations
RNN Hourtin Palu de Molua	ONF Réserve d' Hourtin	Vanneaux huppés : 1 couple possible
Nord Hourtin	B. Augizeau, ASELMM33	0 nicheur
Sud Hourtin	P. Blanc, GASSAUGI	Vanneaux huppés : 7 couples certains Courlis cendré : 1 couple possible
Nord Carcans	JF Seguy, GASSAUGI F. Quenault, SIAEBVELG	Vanneaux huppés : 1 couple certain, 2 possibles Courlis cendré : 1 couple possible
Sud Carcans		Vanneaux huppés : 7 couples certains, 4 probables, 1 possible Echasse blanche : 1 couple certain, 1 possible
Marais de Devinas et du Gnac		Vanneaux huppés : 1 couple probable Courlis cendré : 1 couple certain
RNN de l'étang de Cousseau	SEPANSO	Vanneaux huppés : 6 couples certains, 4 probables Courlis cendré : 1 couple certain Bécassine des marais : 1 couple possible
Nord Lacanau	D. Cabrol, ASELMM33	Vanneaux huppés : 4 couples certains, 1 possible
Sud Lacanau	Christian Desarnaud, ACCA Lacanau	0 nicheur
Etangs du Porge	JF Lacaze et E Cottin, ACMSM	0 nicheur
BILAN 2013		Vanneaux huppés : 25 à 39 couples Courlis cendré : 2 à 4 couples Echasse blanche : 1 à 2 couples Bécassine des marais : 0 à 1 couple

Les résultats montrent nettement l'effet d'entretien des marais car quasiment tous les couples de vanneaux huppés observés sont installés dans les zones entretenues l'année précédente avec une végétation rase.

Répartition des couples de Vanneaux huppés, 2013





Enjeu « Gestion des milieux aquatiques »

▪ Extension du périmètre du SIAEBVELG

Lors du comité syndical du 16 novembre 2012, les élus de la commune de Lège-Cap-Ferret ont sollicité le SIAEBVELG pour adhérer au syndicat. La démarche de concertation entre les 13 communes du bassin versant des lacs médocains a donc été engagée en 2013 pour faire aboutir ce projet.

Plusieurs réunions ont ainsi été organisées avec les communes d'Arès, Lanton, Le Temple et Lège-Cap-Ferret pour préparer leur adhésion au SIAEBVELG : 29 mai, 5 juillet, 7 et 21 août.

Cette démarche a également été l'occasion de revoir les modalités de participation des communes aux budgets du SIAEBVELG pour tenir compte des nouvelles missions du syndicat sur le SAGE et Natura 2000. Cinq critères sont maintenant utilisés pour calculer les cotisations des membres :

- 1) La **population** dans le bassin versant, pour tenir des capacités financières des communes
- 2) Le **linéaire des cours d'eau** sous géré par le SIAEBVELG, compétence suivie par le technicien rivière
- 3) Les communes concernées par la gestion des 5 **écluses**, compétence suivie par l'éclusier
- 4) La **surface dans le bassin versant** des Lacs Médocains, pour tenir compte de l'animation du SAGE
- 5) La **surface dans les sites Nature 2000**, pour tenir compte de l'animation des Documents d'Objectifs

Ce projet a été approuvé à l'unanimité des membres lors du comité syndical du 3 septembre 2013. Cette délibération a alors été notifiée aux communes qui conformément au Code Général des Collectivités avaient 3 mois pour délibérer sur ce projet. L'absence de délibération est considérée comme un avis favorable.

Les communes d'Arès, Brach, Lège-Cap-Ferret, Le Porge, Sainte-Hélène, Saint-Laurent-Médoc, Salaunes, Le Temple et la Communauté de Communes des Lacs Médocains (communes de Carcans, Hourtin et Lacanau) ont approuvé le projet par délibération ainsi que les communes de Lanton et Salaunes par absence de délibération.

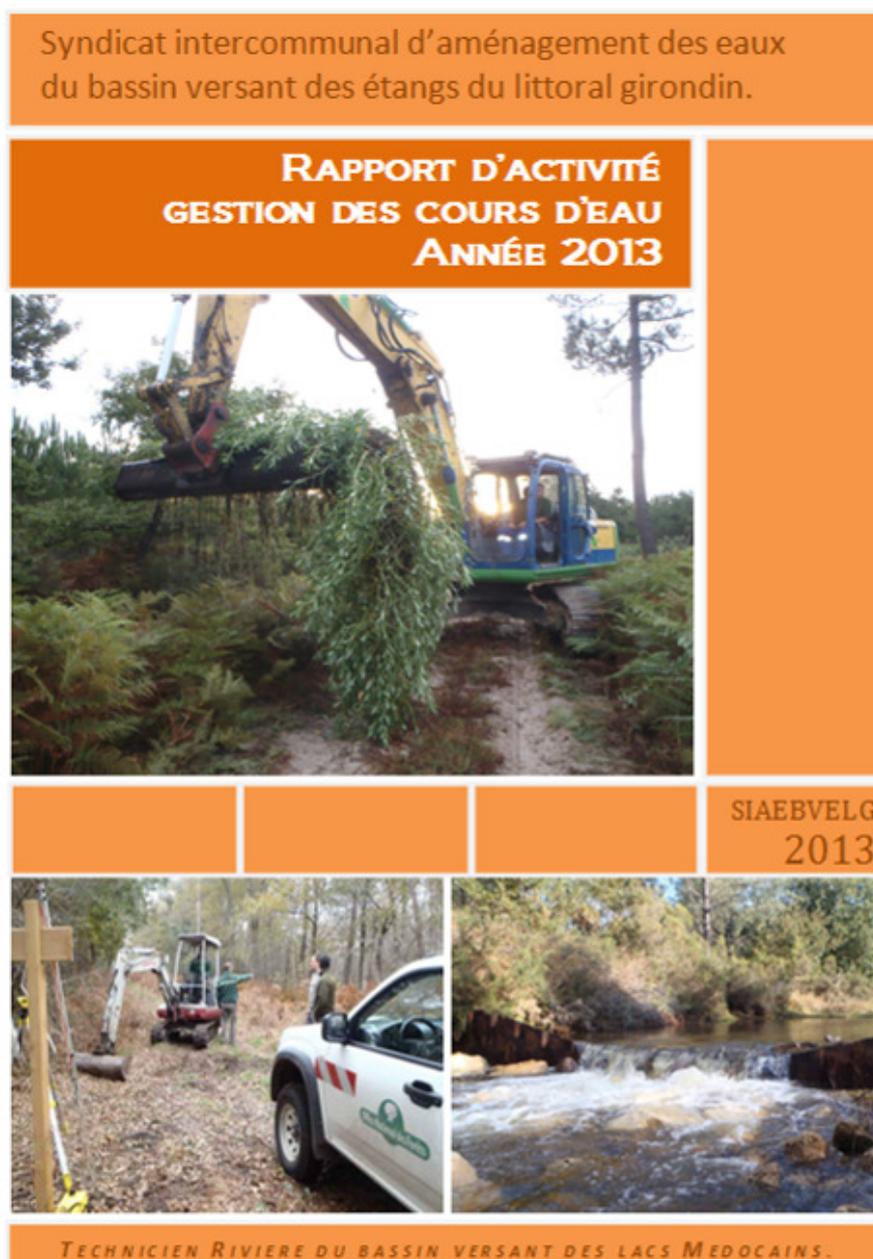


La demande d'arrêté préfectoral modifiant les statuts du SIAEBVELG a été transmise à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc fin décembre 2013.

▪ Travaux d'entretien et de restauration des crastes

Appui au technicien rivière pour le programme 2013, les appels d'offres de travaux et la préparation du programme 2014.

En 2013, le technicien rivière a suivi les travaux sur les cours d'eau conformément au programme pluriannuel. Le compte-rendu complet des actions du techniciens rivières est détaillé dans son rapport d'activité annuel.



- Réunion sur le classement des cours d'eau, DDTM : 1^{er} mars
- Réunion sur la craste du Pont des Tables, Marina de Talaris : 11 octobre.

Travaux de reconnexion de zones humides

Les zones humides ont de nombreuses fonctions en termes d'autoépuration des eaux, de zone tampon pendant les crues ou de réservoir de biodiversité. Ces fonctions sont bien assurées s'il existe une bonne connexion entre les cours d'eau et leurs zones humides. Aussi, le SAGE s'est fixé comme objectif de restaurer ces connexions sur le bassin versant.

Plusieurs sites ont été concernés par ces travaux :

- Berle à Lacanau, travaux menés par l'ONF en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le technicien rivière du SIAEB VELG
- Craste de Pipeyrous, travaux menés par le technicien rivière du SIAEB VELG
- Berle de Lupian, repérage de terrain et préparation du projet par technicien rivière du SIAEB VELG
- Craste de Louley, travaux menés par l'ONF suite à une étude spécifique à la gestion hydrauliques sur le Réserve naturelle du Palu de Molua.

Sur chacun de ces projets, sont utilisées les données topographiques LIDAR, acquises en 2011 et mise à disposition par le SIAEB VELG aux gestionnaires des milieux naturels.

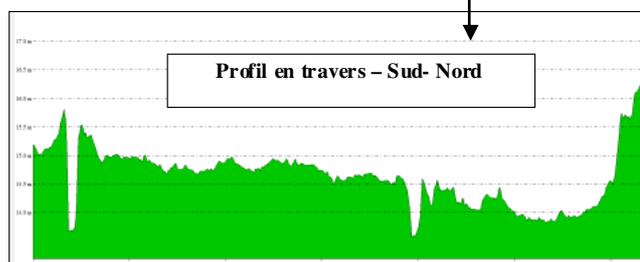
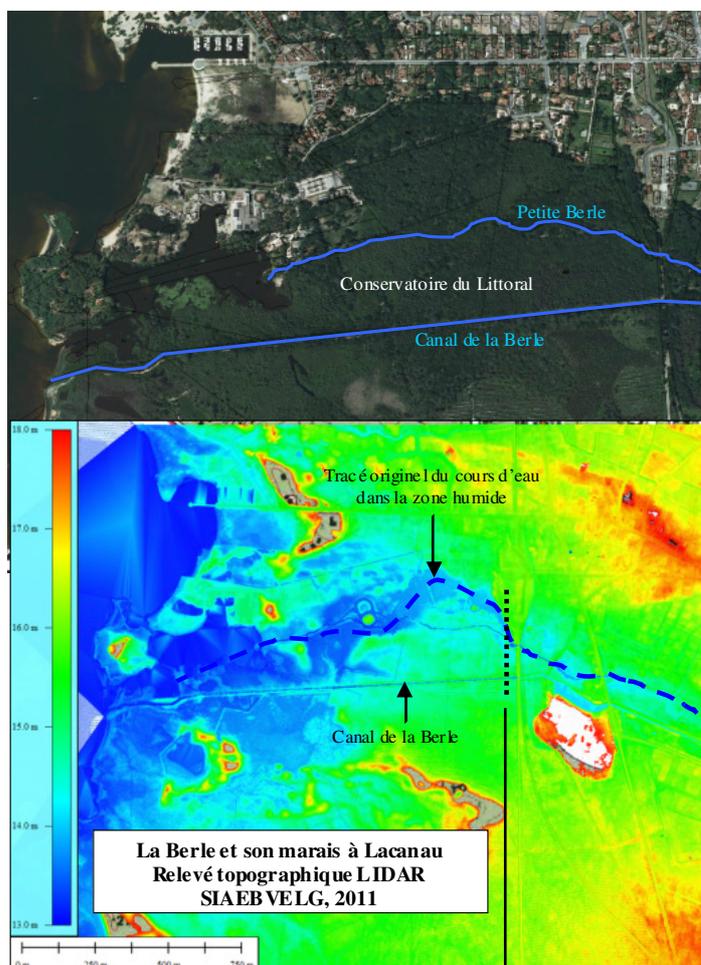
Exemple de préparation d'un projet de reconnexion d'une zone humide avec les données du LIDAR : Marais de la Berle à Lacanau

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire d'une parcelle à Lacanau située entre les cours d'eau nommés Canal de la Berle et Petite Berle. Cette parcelle est gérée par l'ONF sur la base du plan de gestion et du comité de pilotage de la Réserve Biologique Dirigée.

Sur la parcelle entre les deux Berles à Lacanau, la zone humide a été partiellement déconnectée des flux d'eau du fait de la création canal de la Berle qui amène les eaux du bassin versant directement vers le lac sans passer par le marais. Les relevés topographiques LIDAR présentés ci-contre, identifient clairement cette situation : le canal de la Berle est « perché » au dessus de la zone humide.

De premiers travaux ont ainsi été réalisés en 2013 pour reconnecter le marais de la Berle aux cours d'eau

La présentation de ces travaux est détaillée dans le rapport du technicien rivière..



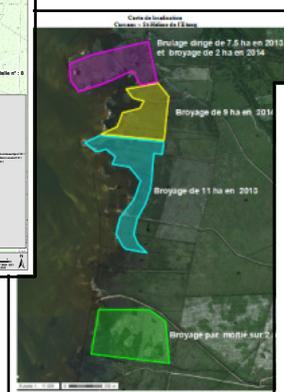
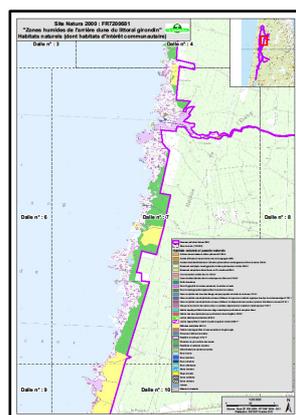
■ Mise en œuvre des DOCOB(s) Natura 2000



La mise en œuvre des DOCOB(s) Natura 2000 a été confiée au SIAEBVELG avec comme mission prioritaire la préparation et le suivi des contrats pour restauration des milieux ouverts.

Après 2 contrats validés en 2012 pour les communes de Carcans et de Lacanau et mis en œuvre dès l'automne 2012, plusieurs autres contrats ont été préparés pendant l'hiver 2012-2013 pour pouvoir être déposés avant l'échéance qui était fixée fin janvier 2013. Ces dossiers comprennent :

- le dossier de demande de subvention,
- un rapport technique sur le projet de restauration et d'entretien des milieux naturels,
- des cartes de localisation : les habitats naturels, travaux envisagés, références cadastrales des parcelles,
- les fiches actions des DOCOBs Natura 2000 en lien avec les travaux envisagés
- les conventions de gestion signées par les propriétaires
- les pièces financières.



Contrat pour le marais de St-Hélène à Carcans

En collaboration avec la commune de Carcans et l'ACCA, les 5 propriétaires privés des marais et landes humides au Nord de la commune ont été rencontrés afin d'envisager un contrat d'une trentaine d'hectares sur leurs parcelles. Par convention, la gestion du contrat Natura 2000 a été confiée à la commune de Carcans.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord en mai 2013 pour des travaux sur 2 ans d'un montant de 18 428 €.

Contrat pour la Commune du Porge

Un contrat a été préparé avec la commune du Porge (15 janvier) pour le site de l'Etang de Langouarde. Les travaux consistent en la restauration des landes humides par des travaux de broyage, par l'installation de clôtures fixes et l'entretien du site par un pâturage extensif ovin.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord en mai 2013 pour des travaux sur 2 ans d'un montant de 11 227 €.

Contrat pour le marais de Devinas à Carcans

Les propriétaires de Marais de Devinas (200 ha) à Carcans ont été rencontrés (14 et 25 janvier, 13 février) afin d'envisager un contrat de restauration de la lande humides et de la roselière à marisques en état de colonisation avancée par les ligneux. Par convention, la gestion du contrat Natura 2000 a été confiée au SIAEB VELG.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord en mai 2013 pour des travaux sur 2 ans d'un montant de 61 900 €.

Contrat pour le marais au Nord de la Queytive à Carcans

Les trois propriétaires de ce marais de 15ha ont été rencontrés pour envisager un contrat commun de restauration de la lande humide de leurs parcelles en cours de fermeture par la colonisation des pins maritimes.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord en mai 2013 pour des travaux sur 2 ans d'un montant de 9 540 €.

Contrat pour la Commune d'Hourtin

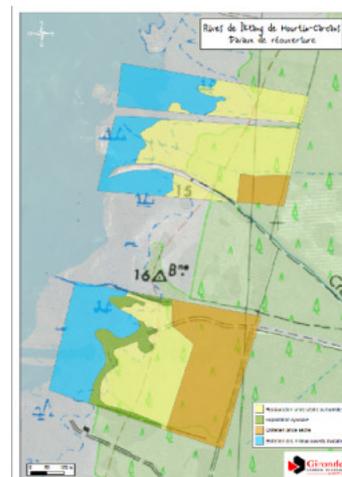
Des rencontres avec la Commune d'Hourtin et l'ACCA (17 et 31 janvier) ont permis de préparer un contrat sur environ 20 ha de des marais et landes humides. Par convention, la gestion du contrat Natura 2000 a été confiée à la commune d'Hourtin.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord en décembre 2013 pour des travaux sur 1 an d'un montant de 25 504 €.

Contrat pour les parcelles du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général à Carcans

Plusieurs visites de terrain (7 et 18 février) et des échanges de courrier ont permis en 2012 de préparer les modalités administratives et techniques de restauration d'un ensemble de 40 ha sur la commune de Carcans.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention au titre de Natura 2000, le Conseil Général ayant la possibilité de réaliser les travaux dans le cadre de la politique sur les espaces naturels sensibles. Les travaux n'ont pas pu être engagé en 2013.



Aménagements pour la petite faune

Deux visites de terrain ont été effectuées (15 avril, 1^{er} juillet) avec les Services du Conseil Général et la DDTM sur la question du passage de la petite faune au niveau des ponts des routes départementales. Actuellement, le pont de la route de Contaut est équipé et les autres ouvrages feront l'objet d'une étude menée par le Conseil Général.



Plusieurs dossiers (Marais de St-Hélène à Carcans, Marais du Pouch, Marais de Devinas, Etang de Langouarde) ont fait l'objet d'un **appel d'offres conformément au Code des marchés public pour recruter des entreprises** réalisant des travaux de broyage mécanique.

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX
Cahier des charges
 Maître d'Ouvrage
 Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du
 Bassin Versant des Etangs du Libral Girondin, SIAEBVELG

1 OBJET DU MARCHÉ

Les stipulations du présent cahier des charges concernent des travaux de broyage de la végétation dans les marais de Devinas à Carcans.

Le marché est passé pour l'année 2013 et pourra faire l'objet d'une reconduction d'un supplémentaire sur décision du Maître d'Ouvrage.

2 PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont :

- le présent Cahier des charges
- le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux en vigueur au jour de la consultation
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux en vigueur au jour de la consultation.

3 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent au broyage « en plein » de la végétation ligneuse dans le marais de Devinas sur la commune de Carcans. Il faudra également prévoir une bêche broyée pour préparer un broyage dirigé qui sera mis en œuvre par les pompiers.

La végétation

La végétation correspond à des roseaux à marisque, des fourrés de bruyères et bruyères, des arbrus et arbrustes (saules, bouleaux et quelques pins maritimes). L'essentiel des travaux correspond au broyage de végétation ligneuse de petite taille. Il faudra également prévoir le broyage de zones plus forestières composées essentiellement d'arbres.

La localisation des travaux

Une carte indicative de la zone des travaux est jointe en annexe. Les limites exactes de la zone de broyage seront précisées pendant le chantier par le maître d'ouvrage au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur est réputé avoir préalablement à la remise des offres :

- pris connaissance de tous les documents utiles à la réalisation des travaux ;
- approuvé exactement toutes les conditions d'exécution des tâches ;
- procédé à une visite détaillée du terrain et pris connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les suggestions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains (couches superficielles, portance des sols, type de végétation, etc.) ; à l'exécution des travaux à pied d'eau, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transport, etc.)

SIAEBVELG Cahier des charges - Broyage du marais de Devinas 1/5

Le dossier de **brûlage dirigé** sur la commune de Carcans a fait l'objet d'une demande d'arrêté auprès des Services de la Préfecture et du SDIS (6 juin : rencontre des pompiers, 13 juin et 9 octobre : visites sur le terrain).


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

ARRÊTÉ D'AUTORISATION
DE BRÛLAGE DIRIGÉ

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE
 PRÉFET DE LA GIRONDE
 OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
 OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code Forcstier et notamment ses articles L.131-9 et R.131-7 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2005 portant règlement départemental de protection de la forêt incendies, et notamment ses articles 6, 10.1 et de l'annexe 3 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013 d'autorisation de brûlage dirigé ;

VU la demande de prorogation présentée le 14 mars 2014, par Monsieur le Maire de Carcans en vue de procéder à une opération de brûlage dirigé au bord du lac de Carcans, lieux-dits Sainte Hélène et Marais du Montaut, de parcelles d'une surface d'environ 66 hectares, sur le territoire de la commune de Carcans,

VU l'avis favorable du Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Contrat pour la Commune de Carcans, marais du Pouch jusqu'à la Queytive

Ce contrat a été préparé et validé pendant l'été 2012 pour la commune de Carcans en association avec l'ACCA et la Fédération des Chasseurs. La première année, les travaux ont permis de restaurer 53 ha par broyage mécanique avec une partie d'intervention en plein et une partie en bande. En 2013, les travaux ont permis de **restaurer et d'entretenir 50 ha** par broyage mécanique dont 10 ha hors contrat réalisés par l'ACCA de Carcans et la Fédération des chasseurs. (Préparation de l'appel d'offres 28 mai, visite chantier avec les services techniques 7 juin, rencontre d'un agriculteur 12 août, préparation du chantier 13 septembre, visite chantier 16, 21, 23 septembre, 21, 22 octobre)

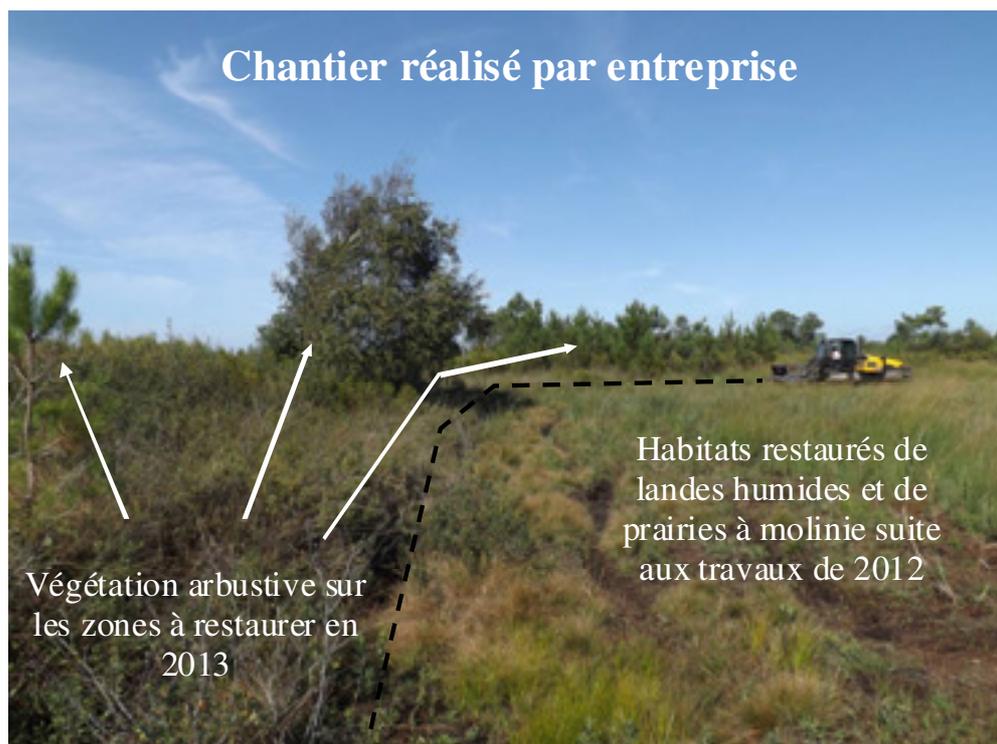
Carte générale de localisation des travaux



Broyage en bande réalisé en régie communale



Chantier réalisé par entreprise



Contrat pour la Commune de Carcans, marais de Sainte-Hélène de l'Etang

Ce contrat a été préparé et validé en 2013 entre la commune de Carcans, l'ACCA, la Fédération des Chasseurs et cinq propriétaires privés. (Préparation de l'appel d'offres, 29 mai, préparation du chantier 13 et 23 août, visite du chantier : 30 août, 9, 10, 11, 17, 19 septembre, 2 et 10 octobre)

En 2013, les travaux ont permis de **restaurer et d'entretenir 18 ha** par broyage mécanique dont 6 ha réalisés en régie communale et 12 ha par entreprise. Cette zone a également fait l'objet d'un **brûlage dirigé**.

Carte générale de localisation des travaux





Contrat pour la Commune de Lacanau

Ce contrat a été préparé et validé pendant l'été 2012 pour la commune de Lacanau. La première année, les travaux ont permis de restaurer et d'entretenir 30 ha par broyage mécanique avec une partie d'intervention en plein et une partie en bande.

En 2013, les travaux ont été réalisés en régie communale sur le secteur de Vire Vieille et de Vignotte avec **12 ha de marais restaurés et entretenus**.

Carte générale de localisation des travaux



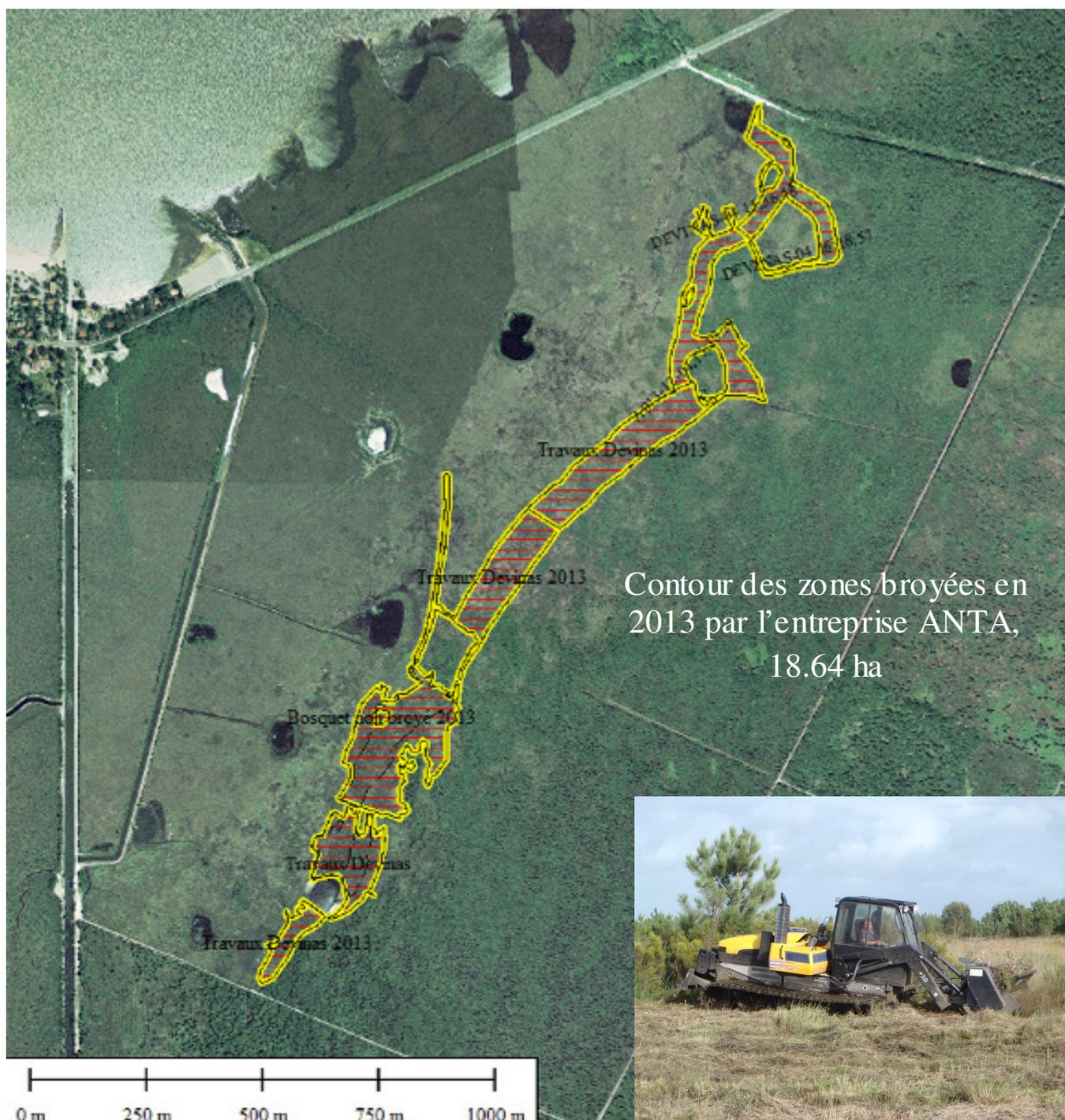


Contrat pour le Marais de Devinas

Ce contrat a été préparé et validé en 2013 entre les propriétaires du marais de Devinas et le SIAEBVELG.

En 2013, les travaux ont permis de **restaurer 19 ha** par broyage mécanique réalisé par entreprise. (Préparation appels d'offre et visite du chantier avec les entreprises : 26 mars, 23 avril, 22 mai, 17 juin, 21 juin, 26 juin, 2 juillet ; visite chantier 23, 24, 29 octobre, 6, 26, 28, 29 novembre, 3, 4 décembre)

Carte générale de localisation des travaux





Contrat pour le Marais de la Queytive

Ce contrat a été préparé et validé en 2013 entre trois propriétaires privés autour du marais de la Queytive. Visite du chantier : 29 août.

En 2013, les travaux ont permis de **restaurer 10 ha** par broyage mécanique réalisé en régie par les propriétaires.

Carte générale de localisation des travaux

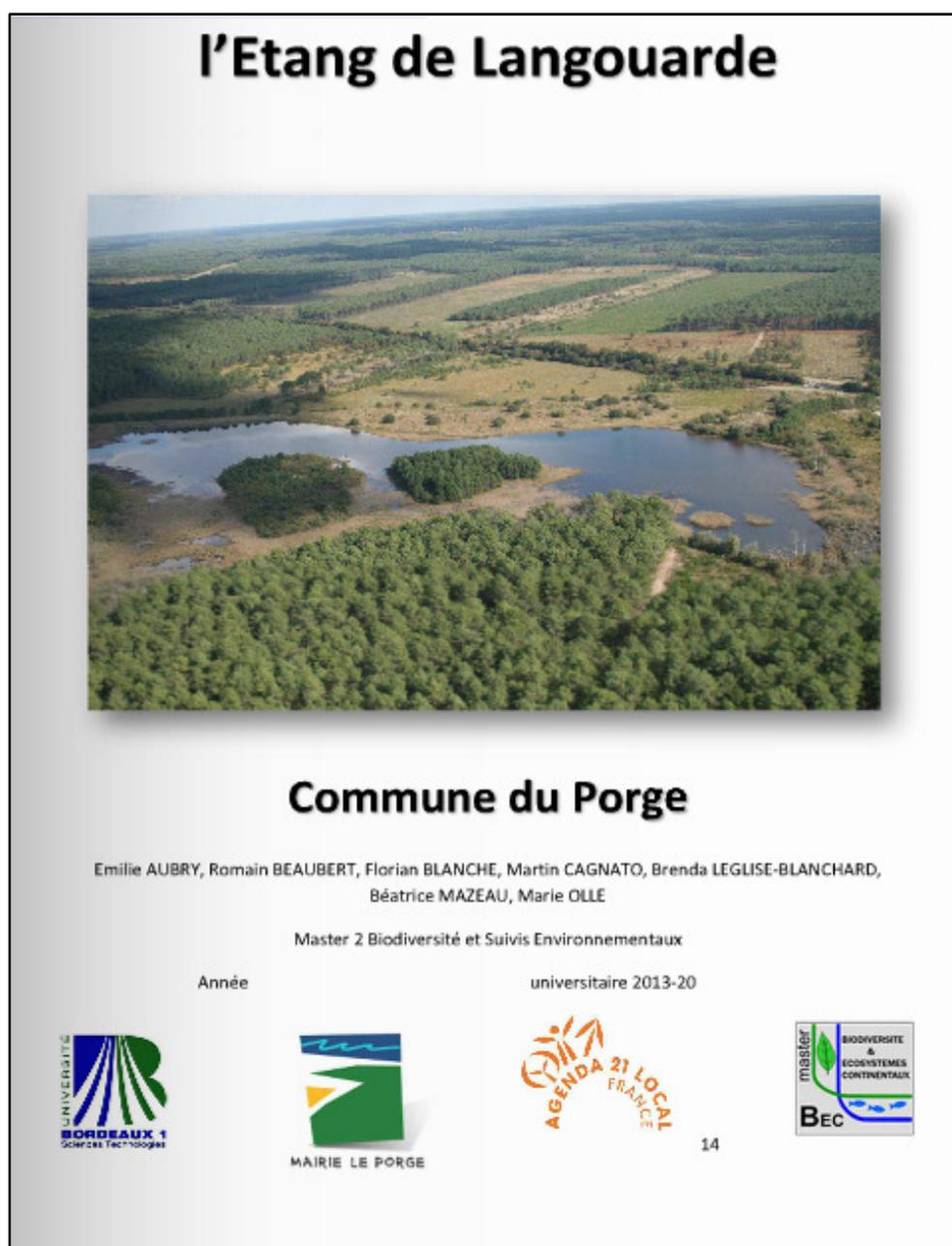




Contrat pour le Marais de l'étang de Langouarde

Ce contrat a été préparé et validé en 2013 avec la commune du Porge. (14 juin, 2 juillet, 27 novembre).

En 2013, les travaux ont permis de **restaurer les îlots de l'étang** par broyage mécanique et de préparer le projet de pâturage ovin sur les parcelles. Cet entretien par pâturage a en effet été décalé d'une année afin de finaliser le projet dans le cadre de la rédaction du plan de gestion de l'étang de Langouarde avec l'ensemble des acteurs de ce site. Ce dossier a été réalisé en partenariat avec l'Université de Bordeaux et des étudiants en Master 2. Les fiches actions de ce document vont permettre dans le premier semestre de 2014 de réaliser le chantier de pose des clôtures avant la mise en place du pâturage en partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine.



Les travaux menés en dehors des contrats Natura 2000

De nombreuses autres actions sont menées sur le périmètre du site Natura 2000 et participent à l'atteinte des objectifs proposés par le COPIL dans les documents d'objectifs. On peut ainsi citer les travaux :

- de l'ONF sur la Palu de Molua pour la Réserve d'Hourtin
- de l'ACCA d'Hourtin avec la Fédération des Chasseurs et les propriétaires privés
- de la SEPANSO sur la Réserve de l'Etang de Cousseau
- du Conseil Général sur les Espaces Naturels Sensibles
- de l'ONF sur la Réserve Biologique Dirigée à Lacanau
- de l'ONCFS sur la Réserve de Prés Salés d'Arès et de Lège
- des propriétaires privés

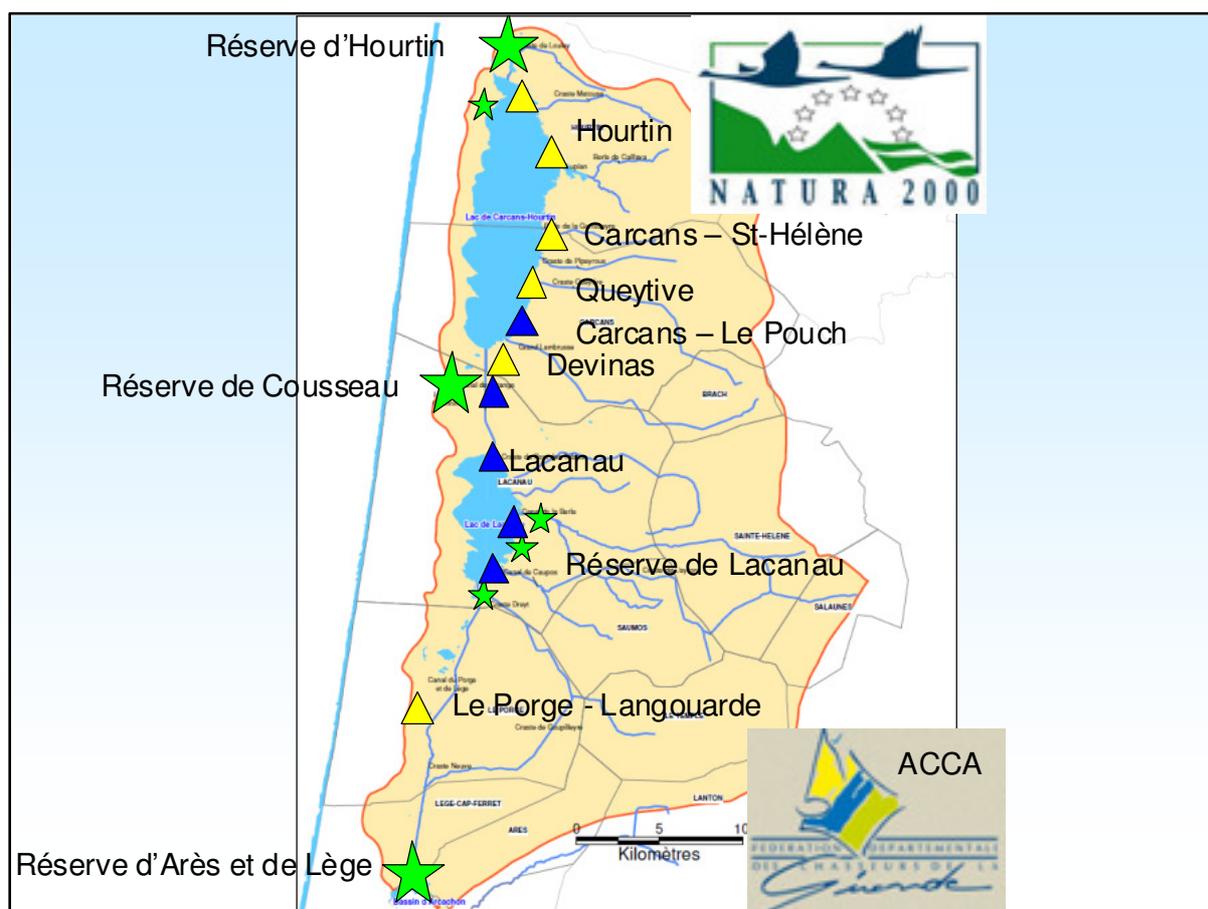


Rencontre avec l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB)

Organisation avec le GASSAUGI d'une visite des lacs landais et rencontre avec l'ACGELB sur les techniques de gestion des marais : 1^{er} juin

La complémentarité des actions sur les zones humides des lacs médocains

Le schéma ci-dessous permet de localiser les principaux acteurs de la gestion des milieux naturels sur le territoire des lacs médocains. Les contrats Natura 2000 figurés par des triangles (bleu pour les contrats 2012 et jaune pour 2013) ont permis de compléter les travaux menés par les gestionnaires des réserves, les communes, les ACCA et leur Fédération et les actions des propriétaires privés. La quasi-totalité du périmètre du site Natura 2000 et de la zone humide prioritaire du SAGE est ainsi par des actions de gestion.



▪ Dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000, le SIAEBVELG a été sollicité à de nombreuses reprises pour transmettre à des bureaux d'études les documents disponibles pour rédiger des études d'évaluation des incidences Natura 2000.

Certains projets ont également fait l'objet de réunions de concertations et d'appui administratif et technique :

- projet de sentier d'interprétation au Porge
- manifestations nautiques sur le lac de Carcans-Hourtin, 15 et 22 octobre

Centre Médoc
Accompagnement à la mise en place de 2 sentiers d'interprétation thématiques à la création d'une charte scientifique pour sentiers en Médoc.

Le Porge
SENTIER D'INTERPRÉTATION
Principe de contenu & organisation thématique

PLAN GÉNÉRAL
Longueur du parcours : 4,5 km
Durée estimée : 1h30
Difficulté : Facile

Accès sentier

Point d'entrée
Régularité de parcours, introduction, orientation

Station 1
La mer Méditerranée, la voie du barge

Station 2
Régularité des arbres pour lutter contre le sable

Station 3
La pollution de la forêt

Station 4
Un canal contre le marais

Station 5
Préface de la forêt pour observer l'évolution des paysages

Station 6
La pollution des milieux naturels - des espèces à protéger

Station 7
La diversité, notre tradition et régulation

Station 8
La dévotion d'une ressource - un rôle par le patrimoine

Station 9
La forêt insaisissable



Compétitions de voile
Lac de Carcans-Hourtin

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet au titre de Natura 2000



Porteur de projet

LIGUE AQUITAINE DE VOILE
Adresse :
Personne responsable du projet : Monsieur Alain Jacob
Adresse :
Tel :
Mail : ajacob2434@wanadoo.fr

Description du projet

La Ligue Aquitaine de Voile et ses clubs affiliés organisent chaque année sur le lac de Carcans-Hourtin des compétitions de voile :

- 30 mars et 1^{er} avril : titre national avec 30 bateaux
- 22 et 23 juin : titre national handisport
- 21 et 22 septembre : coupe régionale d'Aquitaine
- 31 octobre au 11 novembre : Grand Prix de l'Armistice.

Conformément à l'article R414-19 22° du code de l'environnement, les manifestations sportives qui « donnent lieu à la délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € », sont soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

La plus importante manifestation correspond au Grand Prix de l'Armistice qui rassemble jusqu'à 1500 personnes réparties sur les 15 jours de compétition.

Evaluation d'incidences Natura 2000

Mise en œuvre du SAGE

▪ Secrétariat administratif et financier du SAGE

Arrêtés préfectoraux de composition de la CLE et du COPIL

- Echange avec la Préfecture et les Services de l'Etat pour avoir une composition identique entre la Commission Locale de l'Eau du SAGE et le Comité de Pilotage Natura 2000.

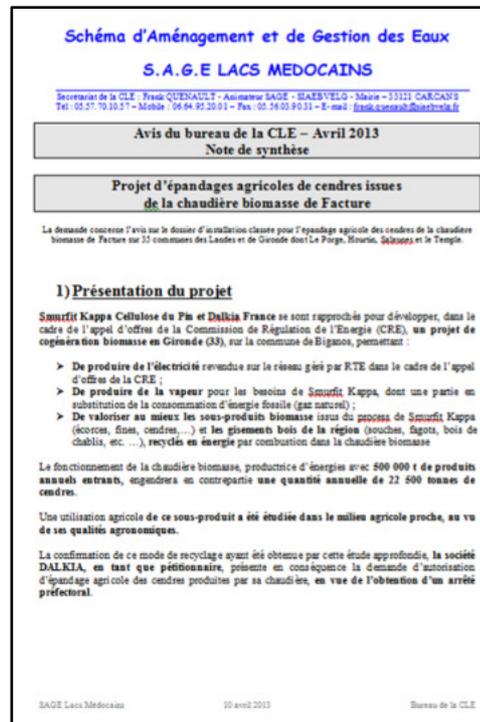
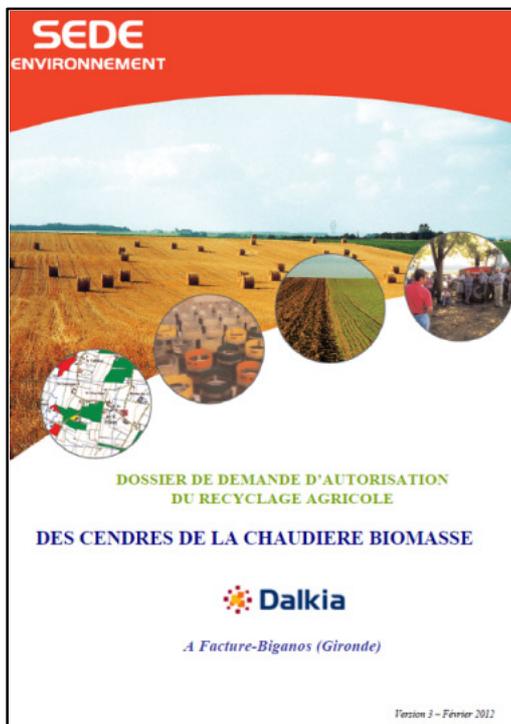
Secrétariat du SAGE

En plus des réunions techniques, le secrétariat de la CLE a convoqué, organisé et animé :
2 CLE, les 12 février et 28 juin (ainsi que la préparation de la CLE du 7 janvier 2014)
1 bureau de la CLE, le 10 avril

Dossiers d'autorisation et de déclaration Loi sur l'Eau

Transmission des données du SAGE aux porteurs de projets soumis à la loi sur l'Eau

En 2013, le bureau du SAGE a donné un avis sur le projet d'épandages agricoles de cendres issues de la chaudière biomasse de Facture.



Participation aux réunions du SIAEBVELG

Le secrétariat du SAGE participe à l'organisation et à l'animation des réunions du SIAEBVELG, structure porteuse du SAGE. **Trois comités syndicaux** ont été réunis en 2013 : 10 avril, 3 septembre et 20 décembre.

Financement du SAGE

Préparation des budgets 2013 et 2043 du SAGE. Suivi comptable et financier tout au long de l'année.

Montage des dossiers de demande de subventions « Animation du SAGE 2013 » auprès des partenaires financiers : Conseil Général de la Gironde, Agence de l'Eau, FEDER

Suivi des dossiers de demande de subvention pour l'étude de bassin versant auprès des partenaires financiers : Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Agence de l'Eau.

Suivi des dossiers de demandes d'acomptes de subventions pour les travaux Natura 2000 auprès des partenaires financiers : Etat - DREAL Aquitaine, FEADER.

Suivi des dossiers de demande de solde des subventions pour l'Animation du SAGE 2012 auprès des partenaires financiers : Conseil Général de la Gironde, Agence de l'Eau, FEDER

Marchés publics

Le secrétariat de la CLE a rédigé le cahier des charges pour l'étude de bassin versant en collaboration avec les partenaires financiers et a suivi les démarches administratives d'appel d'offre. à la préparation de deux appels d'offres en lien avec les mesures du SAGE :

Le secrétariat de la CLE a été associé à la préparation de quatre appels d'offres en lien avec les mesures du SAGE et des DOCOBs Natura 2000

Travaux de moissonnage des espèces invasives sur les lacs avec la Communauté de Communes des Lacs Médocains

Assistance au technicien rivière pour les marchés de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau avec le du SIAEBVELG

Travaux de restauration des sites Natura 2000.

▪ Révision du SAGE et validation des Docobs Natura 2000

Validation définitive du SAGE révisé en CLE : 9 octobre 2012

Transmission des documents aux Services de la Préfecture : hiver 2012-2013

Préparation de la signature conjointe du SAGE et des DOCOBS Natura 2000 : février 2013

Signature des arrêtés préfectoraux : 15 mars 2013



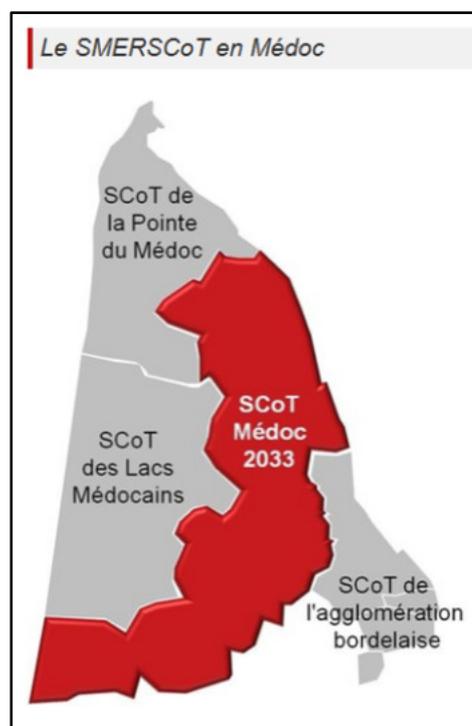
15 mars 2013 : Signature du SAGE et du DOCOB Natura 2000 par le Préfet de Région, Michel DELPUECH en présence de Henri SABAROT, Président de la CLE et du COPIL, Maire de Carcans, Pascale GOT, Députée, Conseillère Général, Jean-Marc MICHEL Directeur Général de l'aménagement, du logement et de la Nature au ministère de l'Environnement., Jean-Jacques CORSAN, Conseiller Régional

▪ **Echanges et coordination inter-sage, SDAGE, gestionnaires des milieux naturels, Natura 2000, réunions des partenaires**

SAGE Leyre : 30 mai
SAGE Estuaire de la Gironde : 19 novembre
Profil environnementale de la Gironde : 5 juin
Commission Littoral du Bassin Adour Garonne : 12 juin
Conseil général de la Gironde : 23 janvier
Conseil régional d'Aquitaine : 22 avril
Conservatoire du Littoral : 1^{er} février
Réunion du SIBA : 16 avril, 5 septembre, 28 octobre, 19 novembre
Agence de l'eau, délégation de Bordeaux : 22 avril, 25 novembre, 5 décembre
Agence de l'eau, Toulouse : 4 avril,
Etude de l'Agence de l'eau sur les politiques d'assainissement : 6 septembre
Réserve Naturelle d'Hourtin : 28 février, 2 avril, 21 juin
Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau : 11 janvier, 12 septembre
Réserve Biologique Dirigée de Lacanau : 18 avril, 13 septembre
Réserve Naturelle des prés salés d'Arès et de Lège : 14 novembre
Copil Natura 2000 : Pays Médoc, 11 avril ; ONF : 13 décembre
GRCETA : 26 septembre

▪ **Participation aux documents d'urbanisme**

- SCOT Pays Médoc : 3 septembre
- PLU de Lanton : 23 mai, 4 juillet
- Mission Aménag' eau, CG33 : 7 octobre



■ Information, communication, intervention

Mise en ligne des documents de travail de l'année 2013 sur le site internet des SAGE, GESTEAU.

Communiqués de presse et rencontres des journalistes : 22 janvier, 20 février, 7 mars, 15 mars, 3 juillet, 18 novembre (film), 11 décembre



Animation et information auprès des jeunes et des étudiants

Présentations du SAGE :

- étudiants en MASTER : 8 février
- collège du Haillan : 27 septembre
- lycée agricole de Blanquefort : 1^{er} octobre

Présentation du SAGE et de NATURA 2000

Assemblée générale SNCB : 23 mars

Accueil de parlementaires canadiens à Hourtin : 8 avril

CNFPT, CUB : 9 avril

Intervention sur le terrain pour le colloque de l'IRSTEA : 28 mai

Conférence à Lacanau-océan : 6 août

Conférence sur les zones humides et la continuité écologique organisée par l'ONEMA à Nantes : 30 septembre

Journée des animateurs Natura 2000 organisée par la DREAL : 19 décembre

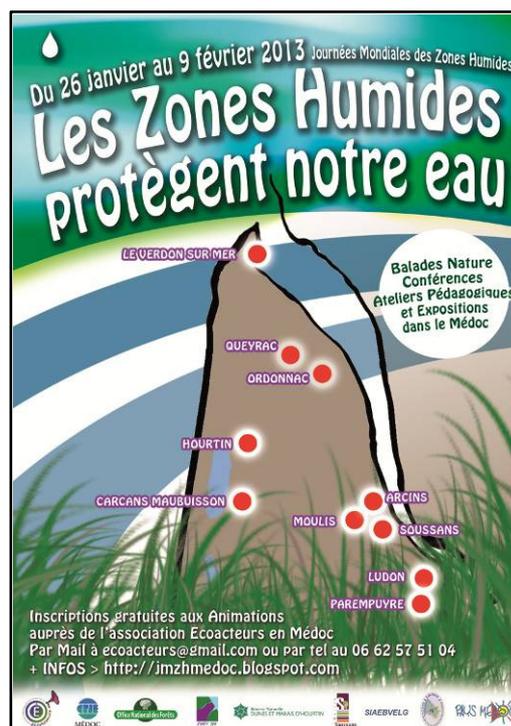


Journées Mondiales des Zones Humides

En 2013, en partenariat avec l'association Eco-Acteurs en Médoc et le GASSAUGI, organisation et animation d'une randonnée découverte en bordure du lac de Carcans-Hourtin et du Canal des étangs : (repérage du parcours, 8 janvier), (animation de la balade commentée avec 35 personnes, 2 février), (bilan de l'opération, 27 février)

Les marais se visitent

0 COMMENTAIRE



2013, en partenariat avec l'association Eco-Acteurs en Médoc, la Fédération des Chasseurs, le GASSAUGI, le Pays Médoc Pêche, et le Pays Médoc, organisation d'une conférence sur « les zones humides préserve notre eau » : 1^{er} février

En partenariat avec l'association Eco-Acteurs en Médoc : préparation des manifestations pour l'année 2014, 19 septembre, 24 octobre

▪ Formation - Colloque

- Formation du CNFPT pour le concours d'ingénieur territorial : 18 janvier, 15 février, 26 avril, 17 mai, 31 mai, 18 et 19 octobre
- Journée des animateurs Natura 2000 : 16 septembre
- Colloque sur les poissons migrateurs : 12 décembre

F. QUENAULT